

Rapport sur la stabilité financière 2013

SCHWEIZERISCHE NATIONALBANK
BANQUE NATIONALE SUISSE
BANCA NAZIONALE SVIZZERA
BANCA NAZIUNALA SVIZRA
SWISS NATIONAL BANK



Rapport sur la stabilité financière 2013

Table des matières

1	Evaluation globale	4
2	Risques clés pour le système bancaire suisse	8
3	Scénarios, exposition et impact sur les banques	14
4	Résilience des banques	21

1

Evaluation globale

UN ENVIRONNEMENT DIFFICILE

L'environnement économique et financier dans lequel évolue le secteur bancaire suisse reste difficile. Les différentes décisions et mesures prises depuis juin 2012 par les gouvernements et les banques centrales ont nettement apaisé les tensions sur les marchés financiers, comme en témoignent, par exemple, les primes de risque sur les titres d'Etat européens. Il ne faudrait pourtant pas surinterpréter cette accalmie. Les réformes structurelles et institutionnelles engagées prendront un certain temps avant de produire leurs effets. Par ailleurs, l'évolution de l'économie réelle contraste aujourd'hui fortement avec la détente observée sur les marchés financiers. Aux Etats-Unis, la croissance conjoncturelle s'est avérée modérée et, dans la zone euro, la récession s'est poursuivie.

En Suisse aussi, l'économie a progressé à un rythme plutôt modeste en raison de la faiblesse de l'environnement international. Toutefois, la situation économique générale est demeurée relativement favorable. Cet aspect, conjugué au niveau historiquement bas des taux d'intérêt, a continué de soutenir la vive expansion des marchés hypothécaire et immobilier. Dans ce contexte, le Conseil fédéral a décidé, en février 2013, d'activer le volant anticyclique de fonds propres à la demande de la Banque nationale suisse (BNS). Cette mesure est venue compléter les autres mesures destinées à réduire les risques sur les marchés hypothécaire et immobilier, mesures qui avaient été annoncées en juin 2012 et qui sont, depuis lors, entrées en vigueur.

Pour ce qui est de l'environnement économique au cours des douze prochains mois, la BNS table dans son scénario de base sur une amélioration progressive de la situation, tant en Suisse qu'à l'étranger. Selon ce scénario, le danger subsiste que les déséquilibres s'accroissent sur les marchés hypothécaire et immobilier en Suisse, compte tenu de l'état relativement sain de l'économie du pays et du bas niveau des taux d'intérêt, et ce malgré les mesures déjà mises en œuvre. A moyen terme, cela augmenterait la probabilité d'une correction des prix de l'immobilier résidentiel, mais aussi son ampleur.

Du fait de l'environnement actuel difficile, le risque d'une évolution défavorable de l'économie persiste, et l'on ne peut exclure une détérioration substantielle des conditions économiques au cours des douze prochains mois. Aussi la BNS utilise-t-elle également un scénario très négatif pour évaluer la résilience du secteur bancaire. Ce scénario est basé sur une recrudescence de la crise de la dette en Europe: la zone euro entre dans une profonde récession qui gagne

les Etats-Unis ainsi que la Suisse, et pèse considérablement sur l'activité économique des pays émergents. Selon ce scénario, le secteur bancaire mondial est frappé par une crise sévère, ce qui aggrave encore la situation économique. Les cours des actions et les prix immobiliers chutent fortement dans la majorité des pays, y compris en Suisse.

GRANDES BANQUES: RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE

Au cours de l'année passée, les deux grandes banques suisses ont accru substantiellement leur ratio de fonds propres pondérés en fonction des risques et se placent désormais à cet égard en très bonne position face aux banques comparables sur le plan international. Le Credit Suisse a presque doublé son ratio de fonds propres pouvant absorber des pertes selon le cadre réglementaire de Bâle III entièrement mis en œuvre¹ sur les actifs pondérés en fonction des risques (*risk-weighted assets*, RWA). Ce ratio a passé de 5,2% au premier trimestre 2012 à 10%² au premier trimestre 2013. Celui d'UBS a, quant à lui, passé de 7,5% à 10,3% sur la même période. Selon la réglementation des banques d'importance systémique en Suisse (dite réglementation *too big to fail*), les grandes banques devront détenir des fonds propres pouvant absorber des pertes à hauteur de 13% de leurs RWA d'ici à 2019, après une période transitoire. Conformément aux plans qu'ils ont publiés concernant leur stratégie et le renforcement de leurs fonds propres, ces deux établissements devraient déjà avoir satisfait à cette exigence fin 2014.

En renforçant ses fonds propres au cours de l'année écoulée, le Credit Suisse a aussi accru considérablement son *leverage ratio*. La progression de ce même ratio a été modérée pour UBS. Pour les deux grandes banques, le rapport entre les fonds propres pouvant absorber des pertes et leur exposition totale³ s'est inscrit à 2,3% à la fin du premier trimestre 2013⁴. Les plans publiés par ces deux établissements concernant leur stratégie et le renforcement de leurs fonds propres devraient conduire à une amélioration substantielle de leur *leverage ratio* d'ici à la fin de 2014. Le relèvement de ce ratio est d'autant

1 Les fonds propres pouvant absorber des pertes comprennent les fonds propres de base CET1 (*common equity tier 1*) selon le cadre réglementaire de Bâle III entièrement mis en œuvre et les instruments de fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement élevé (*high trigger*) conformément à la réglementation suisse *too big to fail*. Il s'agit donc de fonds propres pouvant absorber des pertes dans une perspective de continuité de l'exploitation.

2 Dans son rapport trimestriel pour le premier trimestre 2013, le Credit Suisse a publié un chiffre de 11% (page 48). Outre des fonds propres pouvant absorber des pertes selon le cadre réglementaire de Bâle III entièrement mis en œuvre, tels que les définit le Rapport sur la stabilité financière, le chiffre avancé par le Credit Suisse comprend également des instruments que la FINMA permet d'inclure au plus tard jusqu'à la fin de 2018 (page 43).

3 Selon la réglementation suisse *too big to fail*, qui se base sur Bâle III, l'exposition totale correspond à la somme de postes au bilan et de postes hors bilan. Elle se calcule de la même manière pour toutes les banques, indépendamment des normes comptables qu'elles utilisent. Dans le Rapport sur la stabilité financière de 2012, cette donnée n'était pas encore disponible, et le *leverage ratio* était défini comme le rapport entre les fonds propres pouvant absorber des pertes et le total net du bilan.

4 Dans la présentation de ses résultats pour le premier trimestre 2013, le Credit Suisse a publié un ratio de 2,5% (transparent 41). Outre des fonds propres pouvant absorber des pertes selon le cadre réglementaire de Bâle III entièrement mis en œuvre, tels que les définit le Rapport sur la stabilité financière, le chiffre avancé par le Credit Suisse comprend également des instruments que la FINMA permet d'inclure au plus tard jusqu'à la fin de 2018 (voir le rapport trimestriel pour le premier trimestre 2013, page 43).

plus crucial que cette variable acquiert une importance de plus en plus grande pour mesurer la résilience des banques.

Compte tenu des risques actuels dans l'environnement et des pertes subies durant la récente crise des marchés financiers, la BNS estime que le *leverage ratio* des grandes banques suisses reste faible. Ainsi, UBS a subi des pertes équivalant à environ 2% de son exposition totale lors de la crise récente⁵. En outre, il ressort de nombreuses études comparatives qu'UBS et le Credit Suisse présentent un *leverage ratio* qui demeure inférieur à la moyenne internationale.

L'évaluation du risque pour les grandes banques repose sur les scénarios décrits précédemment. Le scénario de base, qui table sur une amélioration générale de la situation économique, ne prévoit pas de pertes dans l'ensemble. Par contre, dans le scénario négatif, le potentiel de pertes pour les grandes banques serait substantiel en raison de la taille de leurs portefeuilles de crédits et de négoce. L'exposition des deux grandes banques aux plus petites des économies périphériques de la zone euro reste relativement faible. Cependant, une aggravation de la crise en Europe, telle qu'envisagée dans le scénario négatif, entraînerait une crise bancaire dans cette région et une détérioration de la qualité du crédit des contreparties dans tous les pays européens. Compte tenu du fort degré d'interdépendance entre les grandes banques suisses et leurs contreparties européennes, le potentiel de pertes sur une telle exposition doit être considéré, globalement, comme étant substantiel. Toujours selon ce scénario négatif, la détérioration de la qualité du crédit en Suisse et aux Etats-Unis ainsi que la chute des marchés boursiers internationaux se traduiraient par de lourdes pertes supplémentaires. Indépendamment du scénario, on ne peut exclure des pertes résultant de risques opérationnels et légaux.

La BNS reconnaît les progrès accomplis jusqu'ici par les deux grandes banques et recommande à celles-ci de mettre en œuvre intégralement et de manière systématique les plans qu'elles ont publiés concernant leur stratégie et le renforcement de leurs fonds propres, afin de continuer d'accroître leur résilience et, notamment, d'améliorer leur *leverage ratio*. Selon ces plans, il est probable que le Credit Suisse et UBS satisferont dès fin 2014 aux exigences de fonds propres pondérés en fonction des risques – exigences contraignantes à partir de 2019 –, et que ces établissements auront accru substantiellement leur *leverage ratio* calculé à l'aide de leurs fonds propres pouvant absorber des pertes.

Accroître la crédibilité de l'approche fondée sur les modèles internes pour le calcul des actifs pondérés en fonction des risques

Les acteurs du marché, les analystes et les autorités à l'échelle mondiale remettent de plus en plus en question l'approche fondée sur les modèles internes des banques pour le calcul des RWA. La BNS avait déjà abordé ce thème dans le Rapport sur la stabilité financière de 2012. L'utilisation de modèles internes pour calculer le montant des RWA a depuis lors suscité une attention croissante.

Des exigences de fonds propres basées sur les risques présentent l'avantage de pouvoir prendre en compte les risques inhérents à chaque position dans le calcul des fonds propres requis. Il est généralement reconnu qu'en principe, le recours à des modèles internes permet de mesurer les risques de manière plus précise que l'approche standard, qui associe des pondérations à des catégories d'actifs spécifiques. Mais comprendre les modèles internes des banques et les comparer entre eux s'avère toutefois très difficile. Ainsi, l'utilisation d'hypothèses différentes peut se traduire par des exigences de fonds propres différentes pour deux banques présentant une structure d'actifs similaire. En outre, on ne peut exclure que les modèles tendent à sous-estimer les risques.

Aussi convient-il d'accroître la crédibilité de l'approche fondée sur les modèles internes pour calculer les RWA, afin que celle-ci puisse subsister à long terme. Il est nécessaire de procéder à des analyses approfondies pour déterminer si les RWA divergent selon qu'ils sont calculés suivant l'approche fondée sur les modèles internes ou suivant l'approche standard et, le cas échéant, dans quelle mesure.

Les écarts doivent pouvoir être expliqués clairement et se justifier sur le plan économique. Si l'analyse ne fait apparaître aucun écart majeur inexplicable, la confiance du marché dans l'approche fondée sur les modèles internes devrait s'en trouver renforcée. Si au contraire l'approche fondée sur les modèles internes mène systématiquement et de manière inexplicable à un résultat plus faible que l'approche standard, il faudrait envisager des mesures appropriées. Celles-ci pourraient par exemple consister à fixer un plancher pour certains RWA calculés suivant l'approche fondée sur les modèles internes, comme l'ont fait les Etats-Unis (amendement Collins au Dodd-Frank Act), ou à introduire un multiplicateur pour la pondération-risque de positions spécifiques dans l'approche fondée sur les modèles internes, tel que l'a récemment prescrit la FINMA pour certains prêts hypothécaires. A cette fin, la FINMA a lancé, avec le soutien de la Banque nationale, des travaux visant à examiner les écarts entre les deux approches.

⁵ Estimation de la BNS basée sur les rapports trimestriels d'UBS.

Dans ce contexte, la Banque nationale recommande aux grandes banques d'accroître la transparence en ce qui concerne leur exposition aux risques. Cette recommandation comporte trois volets: premièrement, les banques devraient publier une évaluation quantitative de leur risque total. Deuxièmement, elles devraient calculer leurs RWA non seulement selon l'approche fondée sur les modèles internes, mais aussi suivant l'approche standard, et publier les chiffres obtenus. Troisièmement, la BNS recommande aux grandes banques d'améliorer la transparence concernant les variations de leurs RWA et de publier la répartition de ces variations selon les causes, comme le préconise dans un rapport un groupe de travail réunissant des représentants de larges pans du secteur privé (Enhanced Disclosure Task Force)⁶. Ces mesures, dont certaines ont déjà été mises en œuvre par les grandes banques contribuent à une meilleure compréhension du niveau et des variations des RWA et accroissent ainsi la crédibilité de l'approche fondée sur les modèles internes.

BANQUES AXÉES SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR: NÉCESSITÉ D'UNE RÉSILIENCE ÉLEVÉE ET D'UNE APPROCHE PRUDENTE DES RISQUES

Comparée aux exigences minimales en vigueur à la fin de 2012, la dotation moyenne en fonds propres réglementaires des banques axées sur le marché intérieur est élevée. Elle a même légèrement augmenté entre fin 2011 et fin 2012. Le ratio entre les fonds propres de base (tier 1) et les actifs pondérés en fonction des risques a passé de 13,6% à 14,3%. Cependant, il est possible que les chiffres relatifs aux fonds propres réglementaires conduisent à surestimer la résilience effective de ces banques. D'une part, les risques qui se développent sur les marchés hypothécaire et immobilier en Suisse ne sont que partiellement pris en compte dans les exigences réglementaires de fonds propres. D'autre part, ces dernières font largement abstraction du risque élevé de taux d'intérêt dans le portefeuille de banque et de la faible diversification des banques axées sur le marché intérieur⁷.

Dans l'ensemble, l'exposition déjà élevée des banques axées sur le marché intérieur à l'effet conjugué d'une correction des prix sur le marché immobilier et d'une hausse des taux d'intérêt s'est encore accrue, comme en témoignent le nouveau rétrécissement des marges d'intérêt et le niveau toujours haut du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de banque. En ce qui concerne le risque de taux d'intérêt, certains éléments indiquent que les hypothèses utilisées par les banques afin de déterminer la contrainte de taux

d'intérêt pour les dépôts de la clientèle pourraient conduire à une sous-estimation du niveau de risque réel (voir chapitre 3). La croissance des prêts hypothécaires, qui est demeurée supérieure au niveau soutenable malgré un repli par rapport à 2011, et la propension aux risques toujours grande dans l'octroi de crédits montrent également que l'exposition des banques a augmenté, comme mentionné précédemment. Par exemple, la proportion de nouveaux prêts présentant une quotité de financement élevée ou une capacité financière réduite reste considérable.

Dans le scénario négatif, il est probable que les banques axées sur le marché intérieur subissent des pertes substantielles à la fois sur les prêts hypothécaires et sur les crédits aux entreprises. La BNS estime que, grâce aux fonds propres supplémentaires actuellement détenus par les banques, la part de marché totale des établissements qui tomberaient en dessous du minimum réglementaire requis serait toutefois relativement faible. Cependant, les pertes absorberaient la majeure partie des excédents de fonds propres constitués par les banques axées sur le marché intérieur, affaiblissant ainsi l'ensemble du secteur bancaire. L'expérience a montré qu'un tel cas de figure peut représenter un défi pour la stabilité financière et réduire l'activité des banques dans le domaine du crédit, ce qui est susceptible d'avoir des répercussions marquées sur l'économie.

Parallèlement au scénario négatif, le danger subsiste que les déséquilibres continuent de s'aggraver à moyen terme, et ce malgré les mesures prises en vue de diminuer les risques sur les marchés hypothécaire et immobilier en Suisse⁸. Une telle évolution augmenterait à la fois la probabilité et les conséquences d'une correction des prix. Une baisse des prix immobiliers de l'ordre de celle enregistrée dans les années 1990, qui serait par exemple déclenchée par une forte hausse des taux d'intérêt, causerait des pertes substantielles aux banques axées sur le marché intérieur et, partant, aurait un impact négatif sur l'économie réelle.

Compte tenu de ces risques, la BNS approuve le fait que la plupart des banques satisfont déjà aux exigences de la FINMA en matière de fonds propres supplémentaires, exigences plus élevées que celles de Bâle III. À l'avenir, les banques axées sur le marché intérieur devraient maintenir, indépendamment des exigences réglementaires, un niveau de résilience suffisant pour pouvoir absorber les pertes qui résulteraient d'une matérialisation des risques encourus. Elles devraient notamment veiller à ce que le risque direct de taux d'intérêt, qui est actuellement élevé, soit évalué et géré sur la base d'hypothèses prudentes. Cette recommandation est d'autant plus importante dans un contexte de rétrécissement historique des marges

⁶ Enhanced Disclosure Task Force, «Enhancing the Risk Disclosures of Banks», 29 octobre 2012.

⁷ L'art. 45 de l'ordonnance sur les fonds propres et la répartition des risques des banques et des négociants en valeurs mobilières (ordonnance sur les fonds propres, OFR) dispose que la FINMA peut exiger des banques qu'elles détiennent des fonds propres supplémentaires. Outre la taille et la complexité, qui déterminent le niveau général du volant additionnel de fonds propres stipulé dans la Circulaire 2011/2 de la FINMA, cette dernière prévoit explicitement des exigences supplémentaires au cas par cas, par exemple si un établissement présente une forte concentration de risques ou des risques spécifiques de refinancement et de liquidité. En règle générale, les exigences individuelles de fonds propres supplémentaires, qui tiennent compte de l'importance d'une banque pour l'économie suisse et des risques particuliers représentés par cet établissement, sont pertinentes du point de vue de la stabilité financière.

⁸ Ces mesures comprennent des exigences de fonds propres plus strictes pour les prêts hypothécaires présentant une quotité de financement élevée, la révision des règles d'autorégulation applicables aux prêts hypothécaires et l'activation du volant anticyclique de fonds propres.

d'intérêt, qui restreint la capacité des banques d'utiliser les bénéfiques courants pour absorber des pertes découlant des risques de crédit et de taux d'intérêt.

En outre, les banques commerciales axées sur le marché intérieur devraient faire preuve d'une plus grande prudence dans l'octroi de prêts hypothécaires destinés à l'immobilier résidentiel. Ce point est essentiel, d'une part, pour les banques elles-mêmes, afin de réduire leur potentiel de pertes compte tenu des risques sur ce marché, et, d'autre part, car cela contribuerait à prévenir une aggravation de ces risques. Lorsqu'elles fixent et appliquent leurs critères pour l'octroi de crédits en matière de quotité de financement, les banques devraient donc, à titre préventif, garder à l'esprit qu'il existe déjà des signes indiquant que les prix immobiliers se situent à un niveau excessivement élevé. De plus, dans leur évaluation de la capacité financière des emprunteurs, elles devraient avoir conscience du fait que les taux hypothécaires peuvent augmenter rapidement. Dans le passé, les taux hypothécaires sont restés pendant des périodes assez longues au-dessus de leur moyenne de long terme qui s'inscrit à près de 5%.

Si les risques devaient continuer de croître sur les marchés hypothécaire et immobilier en Suisse, il pourrait s'avérer nécessaire de prendre de nouvelles mesures réglementaires en vue d'assurer la stabilité financière. La Banque nationale, quant à elle, examine régulièrement l'opportunité d'une adaptation du volant anticyclique de fonds propres.

2 Risques clés pour le système bancaire suisse

L'environnement économique et financier dans lequel évolue le secteur bancaire suisse reste difficile. Alors que la situation sur les marchés financiers mondiaux s'est nettement améliorée, les progrès ont été plus lents en termes de croissance économique réelle (voir graphique 1) et au niveau de la mise en œuvre des réformes institutionnelles et structurelles qui s'avèrent nécessaires. Le contraste entre l'évolution de l'économie réelle et celle du secteur financier suscitent certains doutes quant à la pérennité de la récente hausse des marchés financiers, en particulier dans la zone euro, générée par d'importantes mesures budgétaires et monétaires. Ces mesures incluent l'engagement de la Banque centrale européenne (BCE) à racheter à certaines conditions des obligations d'Etat à court terme (Outright Monetary Transactions Programme) et un accord de supervision bancaire unifiée au sein de l'Union européenne. En dépit des résultats obtenus jusqu'à présent, nombre de déséquilibres qui avaient contribué aux tensions financières au premier semestre 2012 persistent, rendant l'économie mondiale vulnérable aux changements de perception des risques par les investisseurs et à l'accentuation de la volatilité du marché. Dans ce contexte, les perspectives conjoncturelles peu favorables conjuguées aux déséquilibres budgétaires dans la zone euro restent une source de préoccupation. Dans le même temps, les taux d'intérêt à long terme se situent à des niveaux historiquement bas. Et la résurgence de la propension au risque a conduit les investisseurs

à rechercher des actifs rapportant davantage, tels que des obligations d'entreprises à haut rendement ou de pays émergents. Cette évolution comporte des risques. En effet, l'expérience a montré que les taux d'intérêt à long terme peuvent remonter de manière imprévisible et donner lieu à une correction du prix des actifs risqués.

RISQUE DE CRÉDIT

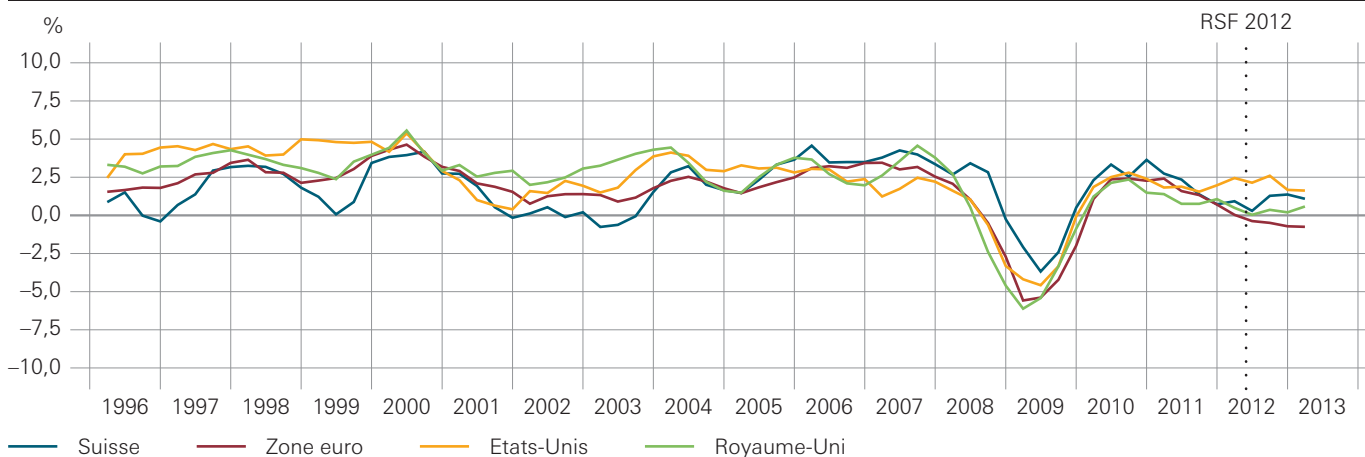
La réduction des primes de risque de crédit sur les marchés des titres d'Etat et des obligations d'entreprises contraste avec la faiblesse persistante des indicateurs fondamentaux de la qualité du crédit, en particulier en Europe. Les pays présentant une croissance économique atone ont vu la qualité du crédit des ménages se détériorer.

Grâce à diverses mesures budgétaires et monétaires, les primes de risque sur les obligations d'Etat dans la zone euro ont nettement baissé depuis l'été 2012 (voir graphique 2). Les primes de CDS (*credit default swap*) sur les dettes souveraines italienne et espagnole, par exemple, ont reculé à des niveaux qui n'avaient plus été observés depuis le début de l'année 2011. Néanmoins, les pays enregistrant un fort endettement public restent vulnérables aux variations de la confiance des marchés. Le contexte de croissance faible ne facilite pas les plans d'assainissement budgétaire, et des doutes concernant la soutenabilité de la dette peuvent réapparaître. Au Japon, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, les primes de CDS sur la dette souveraine sont restées basses malgré des niveaux d'endettement public similaires ou supérieurs à ceux d'Etats en difficulté de la zone euro. Aux Etats-Unis, le Congrès a pu éviter, fin 2012, une contraction budgétaire de grande ampleur («falaise budgétaire»). Pourtant, du fait du déroulement ardu des négociations budgétaires en cours, des incertitudes subsistent quant à la stratégie qui sera adoptée à moyen terme en vue de réduire le niveau élevé de la dette souveraine.

CROISSANCE DU PIB

Taux de croissance du PIB réel, en glissement annuel

Graphique 1



Source: BNS.

La qualité du crédit des *entreprises* en Europe a souffert du contexte de croissance faible, comme l'atteste le fort rapport abaissement/relèvement des notations (voir graphique 3). Les taux de radiation de dettes d'entreprises dans l'ensemble de la zone euro ont également augmenté, même si les chiffres relatifs aux créances douteuses varient nettement d'un Etat membre à l'autre. Cependant, les écarts de rendement entre les obligations d'entreprises et les titres d'Etat se sont resserrés dans la zone euro (voir graphique 4). Le bas niveau des indicateurs de la qualité du crédit suggère que ce resserrement est probablement dû au recul des taux d'intérêt des emprunts souverains dans les Etats membres du Sud¹ et à une quête de rendement.

¹ Dans l'évaluation de la qualité du crédit des entreprises, la qualité du crédit de l'Etat concerné est un facteur important. C'est pourquoi une réduction du risque perçu pour le crédit souverain conduit généralement à une réduction du risque perçu pour le crédit des entreprises et, par conséquent, à un resserrement de l'écart de rendement entre les obligations d'entreprises et les emprunts souverains sans risque (représentés de façon approximative par les obligations d'Etat allemandes).

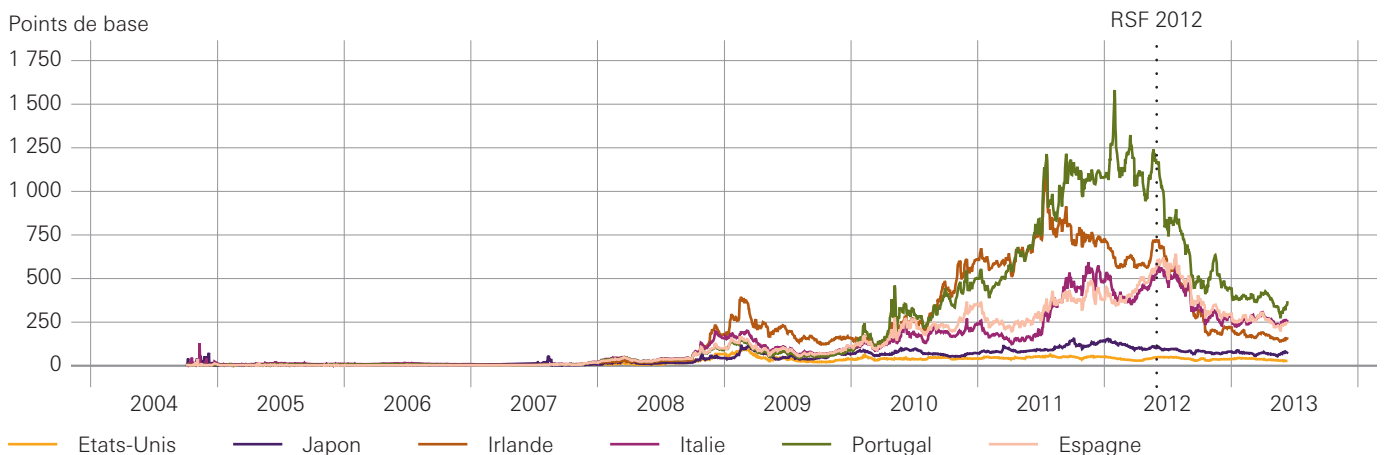
Aux Etats-Unis, les signes d'une amélioration de la qualité du crédit des entreprises dominent. Durant les douze derniers mois, les écarts de rendement entre les obligations d'entreprises et les titres d'Etat se sont resserrés, et les taux de défaillance des crédits aux entreprises ont chuté (voir graphique 5). Bien que le rapport abaissement/relèvement des notations ait légèrement augmenté, il reste à un niveau historiquement bas.

En Suisse, la relative faiblesse de la dynamique conjoncturelle depuis début 2011 a eu peu d'impact jusqu'à présent sur la qualité du crédit des entreprises; les défauts d'entreprises et les écarts de rendement des obligations n'ont quasiment pas varié durant les douze derniers mois. Cependant, les développements récents au niveau des notations de crédit (Moody's et SBI Composite Rating) pour des sociétés suisses cotées en Bourse indiquent une légère baisse de la qualité du crédit des entreprises.

PRIMES DES CDS SOUVERAINS

Senior à cinq ans

Graphique 2

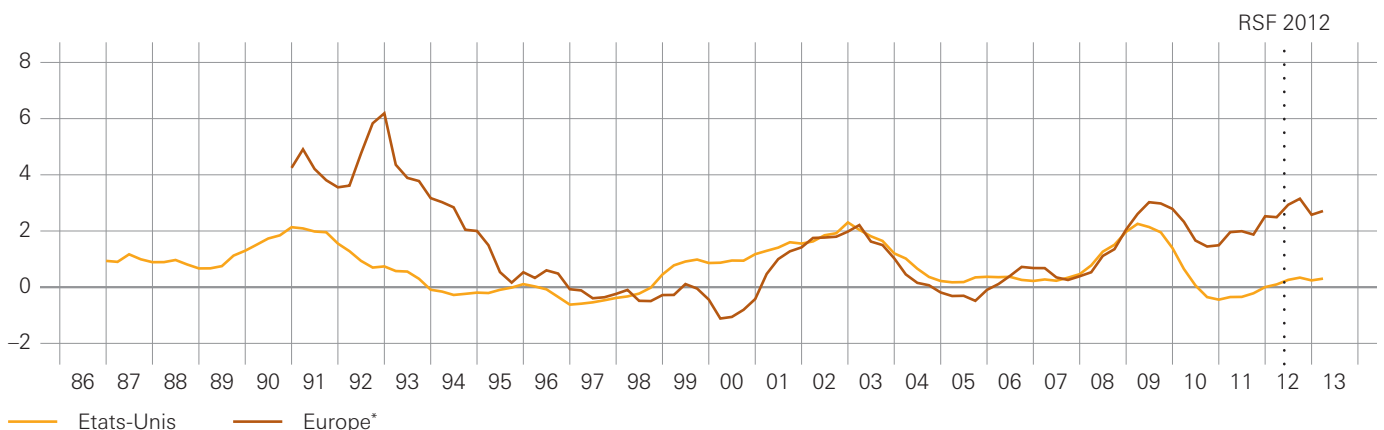


Source: Bloomberg.

RAPPORT ABaisseMENT/RELÈVEMENT DES NOTATIONS

Moyenne mobile sur quatre trimestres, échelle logarithmique de base 2

Graphique 3



Source: Moody's.

*UE à 17 plus la Suisse, la Norvège et l'Islande.

Le chômage élevé et en hausse de même que la chute des prix de l'immobilier ont pesé sur la qualité du crédit des ménages dans nombre de pays européens. Alors que les radiations de prêts aux ménages ont été stables pour l'ensemble de la zone euro depuis le Rapport sur la stabilité financière de 2012, il ressort de l'analyse de la BCE que cette situation pourrait en partie refléter une certaine tolérance de la part des banques, auquel cas l'assainissement des bilans bancaires serait susceptible d'être différé jusqu'à un certain point².

Aux Etats-Unis, la qualité du crédit des ménages a connu une légère amélioration au cours des douze derniers mois, grâce à des conditions plus favorables sur les marchés du travail et de l'immobilier. Pour les crédits à la consommation, les taux de défaillance ont nettement

reculé et sont maintenant revenus aux niveaux d'avant la crise. Toutefois, le chômage demeure élevé. Ainsi, pour les prêts hypothécaires, les taux de défaillance restent nettement au-dessus de la moyenne historique malgré leur recul récent.

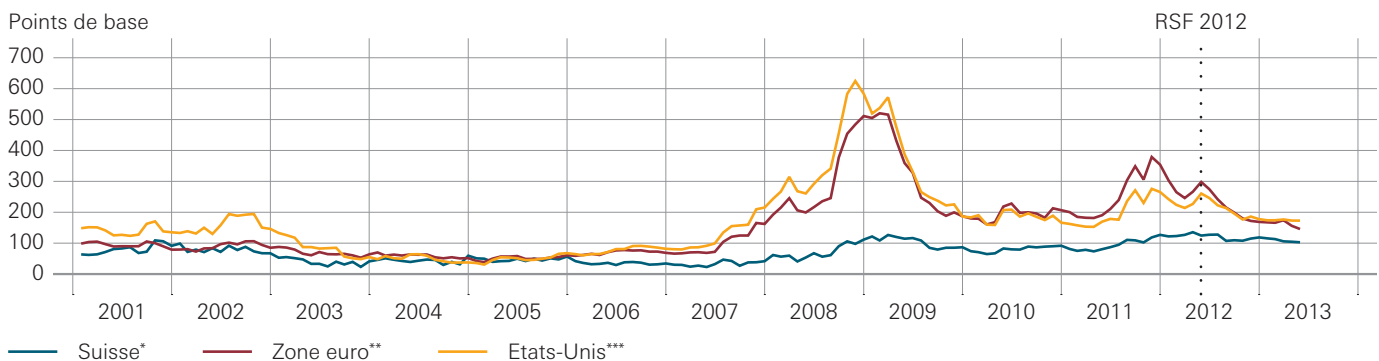
D'après les indicateurs rétrospectifs, la qualité du crédit des ménages en Suisse est demeurée forte en comparaison internationale, bien qu'elle se soit légèrement dégradée durant les douze derniers mois. L'insolvabilité des ménages a augmenté parallèlement à la détérioration des conditions du marché du travail. En outre, l'endettement des ménages a progressé du fait de la forte croissance des prêts hypothécaires, ce qui accentue la vulnérabilité du secteur privé aux chocs macroéconomiques.

2 BCE, *Financial Stability Review*, mai 2013, page 63.

ÉCARTS DE RENDEMENT ENTRE LES OBLIGATIONS

Écarts de rendement entre les obligations d'entreprises et les obligations d'État

Graphique 4



Sources: BNS et Thomson Datastream.

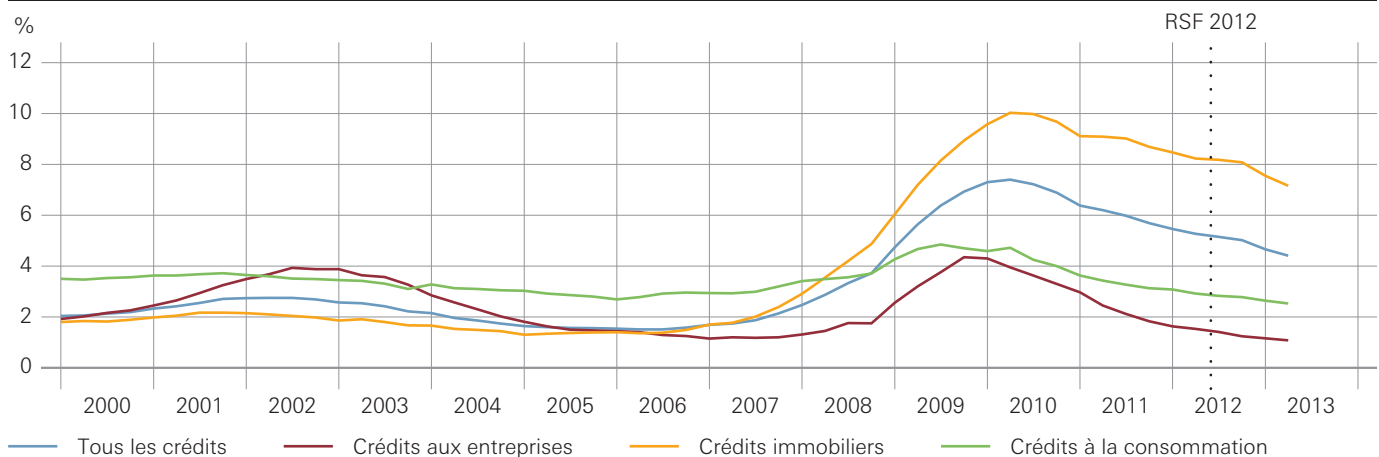
* Suisse: rendements (taux au comptant) des obligations d'entreprises suisses de catégorie *investment grade* et des obligations de la Confédération (à 10 ans), calculés par la BNS.

** Zone euro: Euro-Aggregate Corporate (*investment grade*, à 7-10 ans, libellés en euros) et gouvernement allemand (à 7-10 ans), Bank of America Merrill Lynch.

***États-Unis: US Corporate (*investment grade*, à 7-10 ans, libellés en dollars des États-Unis) et US Treasury (à 7-10 ans), Bank of America Merrill Lynch.

TAUX DE DÉFAILLANCE AUX ÉTATS-UNIS

Graphique 5



Source: Réserve fédérale.

MARCHÉS IMMOBILIERS

Les corrections des déséquilibres sur le marché immobilier en sont à des stades différents en Europe et aux Etats-Unis. En Europe, et plus particulièrement en France, en Espagne et au Royaume-Uni, les prix de l'immobilier résidentiel sont encore relativement élevés par rapport aux loyers (voir graphique 6)³. Aux Etats-Unis, les corrections de prix semblent avoir éliminé les déséquilibres. En 2012, le marché immobilier américain a montré des signes de redressement, et enregistre depuis lors une hausse des prix.

En Suisse, une dynamique marquée a dominé le marché de l'immobilier résidentiel ces dernières années. Dans le

contexte de taux d'intérêt historiquement bas, les prix des appartements et des maisons individuelles n'ont cessé de croître plus fortement que ne le justifiaient des facteurs fondamentaux tels que la croissance des revenus ou la croissance démographique. Les déséquilibres à l'échelle nationale dans le segment des appartements – déjà signalés dans le Rapport sur la stabilité financière de 2012 – ont continué de se développer. Le risque d'une importante correction des prix sur le marché suisse de l'immobilier résidentiel s'est donc accru.

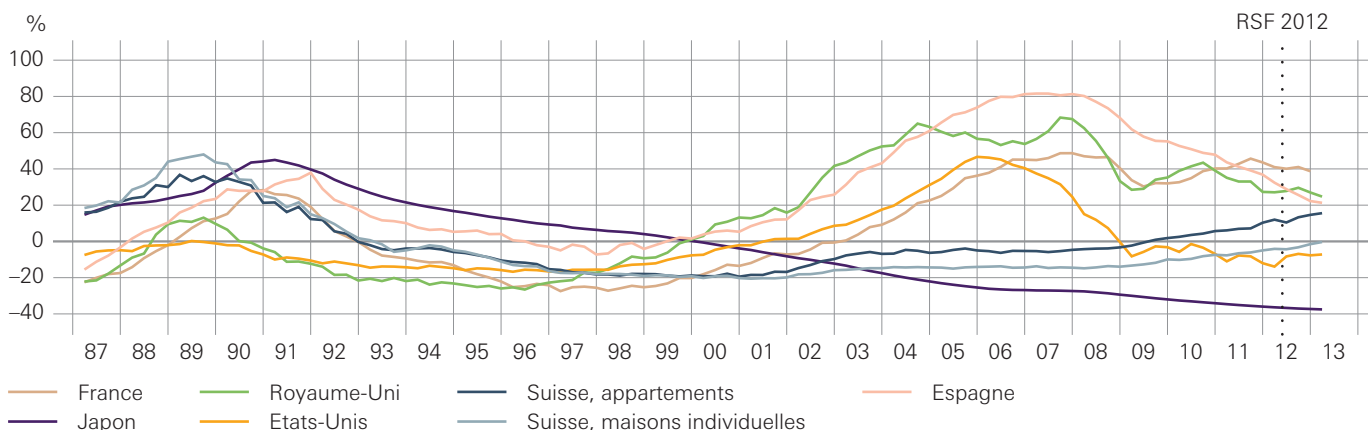
RISQUE DE MARCHÉ

La volatilité sur les marchés des actions a diminué ces douze derniers mois (voir graphique 7). Des mesures budgétaires et monétaires ont calmé les marchés financiers et conduit à une baisse des indices de la volatilité implicite tels que l'indice VIX, qui, en mars, est tombé à son niveau le plus bas depuis le début de la crise.

3 Au Royaume-Uni, l'intensité de la correction mesurée depuis 2008 varie selon la source de données. Par exemple, les données d'Halifax suggèrent un brusque ajustement qui ramène les prix au niveau justifié par les fondamentaux, tandis que celles provenant de l'Office for National Statistics indiquent une correction de moindre ampleur qui n'a pas éliminé les déséquilibres.

RATIO PRIX/LOYER: ÉCART PAR RAPPORT À LA MOYENNE*

Graphique 6



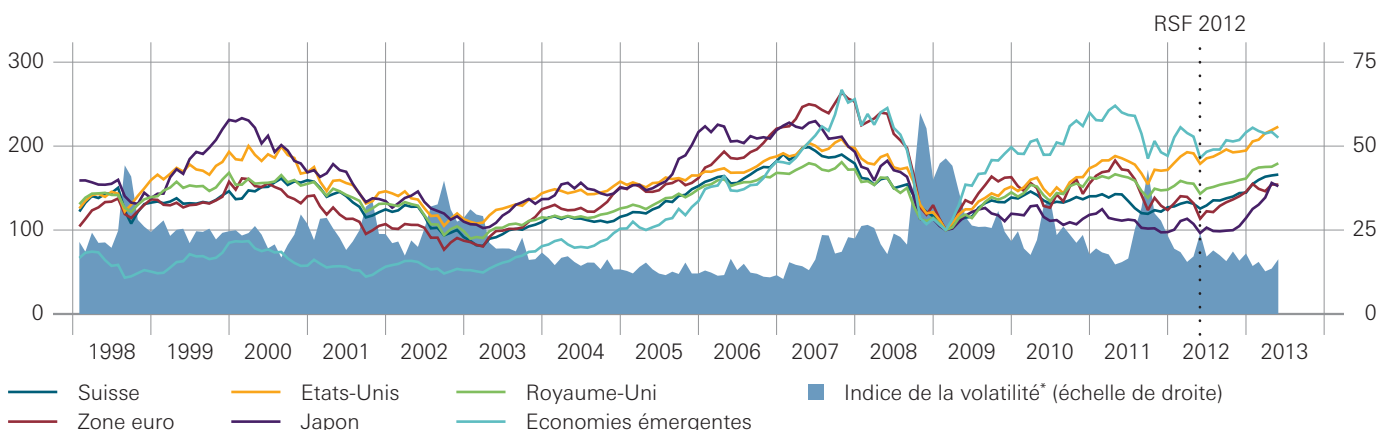
Sources: BRI, OCDE, OFS, Thomson Datastream, Wüest & Partner.

*La moyenne est calculée sur la période 1970 à 2013 ou sur la période pour laquelle des données sont disponibles.

INDICES BOURSIERS

Indices globaux Datastream (creux de 2009 = 100)

Graphique 7



Source: Thomson Datastream.

*L'indice utilisé est le Chicago Board Options Exchange Market Volatility Index (VIX), qui mesure la volatilité implicite des options sur l'indice boursier S&P 500.

Du fait de cette diminution de la volatilité sur les marchés financiers et de la faiblesse des taux d'intérêt, les marchés boursiers se sont redressés sur le plan mondial. Aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, les cours des actions ont déjà retrouvé leur niveau de 2007. Sur d'autres marchés par contre, ils sont restés en dessous de leurs pics d'avant la crise. Malgré ces récentes hausses, les ratios cours des actions/moyenne à long terme des bénéficiers n'indiquent pas de surévaluation, les valeurs actuelles restant inférieures à la moyenne de ces trente dernières années (voir graphique 8)⁴. L'évaluation varie toutefois selon l'horizon temporel considéré: les données à long terme pour les Etats-Unis, qui couvrent plus de cent ans, indiquent que les ratios cours/bénéficiers actuels sont supérieurs à leur moyenne historique.

4 La période de référence dans le graphique correspond environ aux trente dernières années pour les économies avancées et aux vingt dernières années pour les marchés émergents.

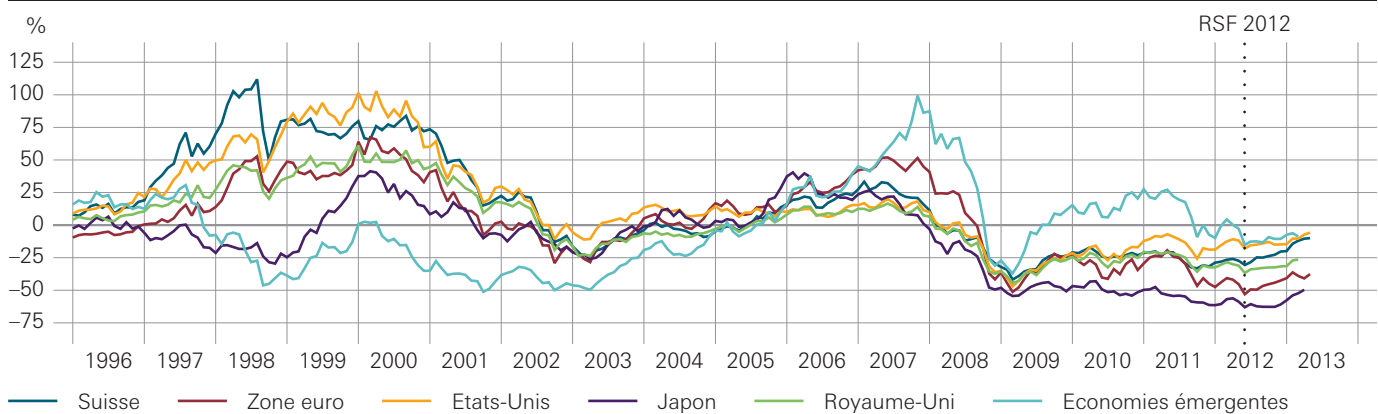
La récente baisse de la volatilité et le redressement boursier correspondant devraient être interprétés avec prudence. Certaines incertitudes fondamentales persistent concernant les stratégies d'assainissement budgétaire et les réformes dans la zone euro, qui ont contribué à la précédente période de forte volatilité du marché et de chute du cours des actions. La perception des incertitudes par les investisseurs peut changer rapidement et provoquer une nouvelle augmentation du risque de marché. En outre, une normalisation du niveau des taux d'intérêt pourrait aussi avoir un impact négatif sur les cours des actions.

CONDITIONS DE FINANCEMENT

Dans un contexte tendu, les mesures budgétaires et monétaires ont permis d'assouplir les conditions de financement au cours des douze derniers mois. La perception par le marché du risque de contrepartie interbancaire est devenue plus optimiste, ce qui a conduit à une diminution des primes des CDS. Par conséquent, les conditions de refinancement

RATIO COURS/MOYENNE À LONG TERME DES BÉNÉFICES: ÉCART PAR RAPPORT À LA MOYENNE*

Graphique 8



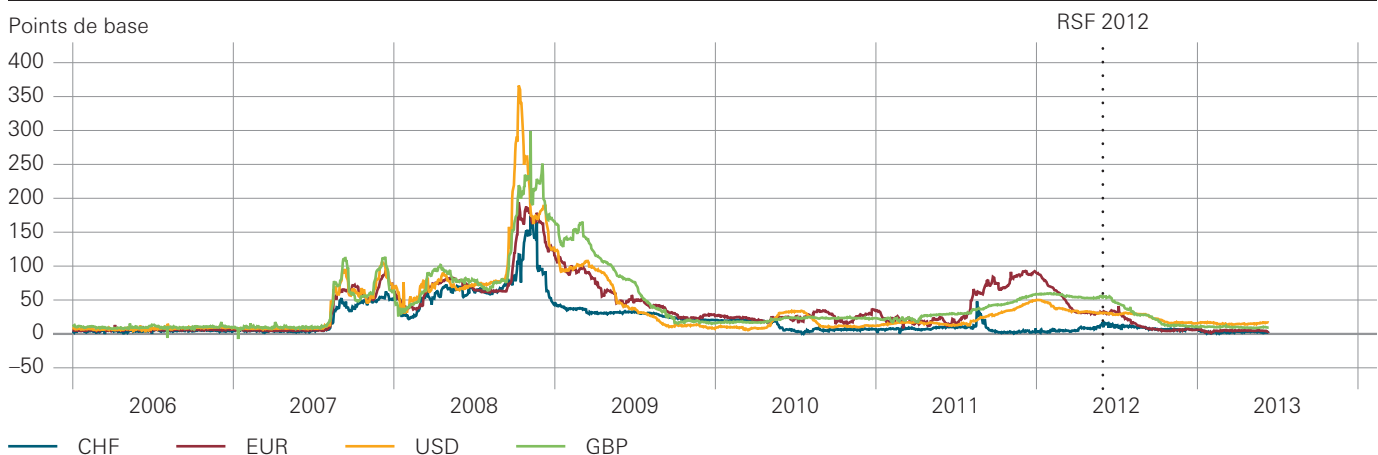
Source: Thomson Datastream.

*La moyenne des bénéficiers est calculée à l'aide d'une moyenne mobile sur 10 ans. La moyenne du ratio cours/bénéficiers est calculée sur la période 1985 à 2013 ou sur la période pour laquelle des données sont disponibles.

ÉCARTS LIBOR-OIS

Écarts entre le taux Libor à trois mois et le taux des *overnight indexed swaps* à trois mois

Graphique 9



Sources: Bloomberg et Reuters.

interbancaire en blanc se sont aussi améliorées, comme l'indique le resserrement des écarts Libor-OIS (voir graphique 9). Par ailleurs, l'accès plus aisé aux liquidités sur le marché a permis aux banques de rembourser, au premier semestre 2013, une partie des fonds qu'elles avaient obtenus au titre d'opérations de refinancement à long terme (LTRO) menées par la BCE. Celle-ci note que plus d'un quart (la totalité pour certaines banques) de la valeur brute de ces fonds a été remboursé, cette évolution pouvant être attribuée à un regain de confiance⁵.

En dépit de l'assouplissement observé sur les marchés du financement, la situation reste fragile. Malgré les récents remboursements, les banques détiennent encore un fort volume d'obligations souveraines des pays du Sud de l'UE, ce qui les rend vulnérables à des tensions budgétaires. Compte tenu de ce lien étroit entre les Etats et les banques, une nouvelle aggravation de la crise de la dette souveraine pourrait se traduire rapidement par des tensions sur les marchés interbancaires.

TAUX D'INTÉRÊT

Dans l'ensemble, les taux d'intérêt ont baissé ou sont restés à des niveaux historiquement bas au cours des douze derniers mois. Dans la zone euro, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis, les taux d'intérêt à court terme se sont même encore affaiblis durant le second semestre 2012, du fait de la politique monétaire expansionniste. Pendant la même période, les pays de la zone euro présentant des problèmes de dette souveraine ont vu les taux d'intérêt à long terme redescendre, après les sommets enregistrés auparavant. Du fait des mesures expansionnistes de politique monétaire et de la forte demande d'actifs sûrs, les taux d'intérêt à long terme sont restés faibles dans les économies avancées très bien notées telles que l'Allemagne, les Etats-Unis ou la Suisse (voir graphique 10). Concernant les Etats-Unis, des études menées par le Fonds monétaire international (FMI)

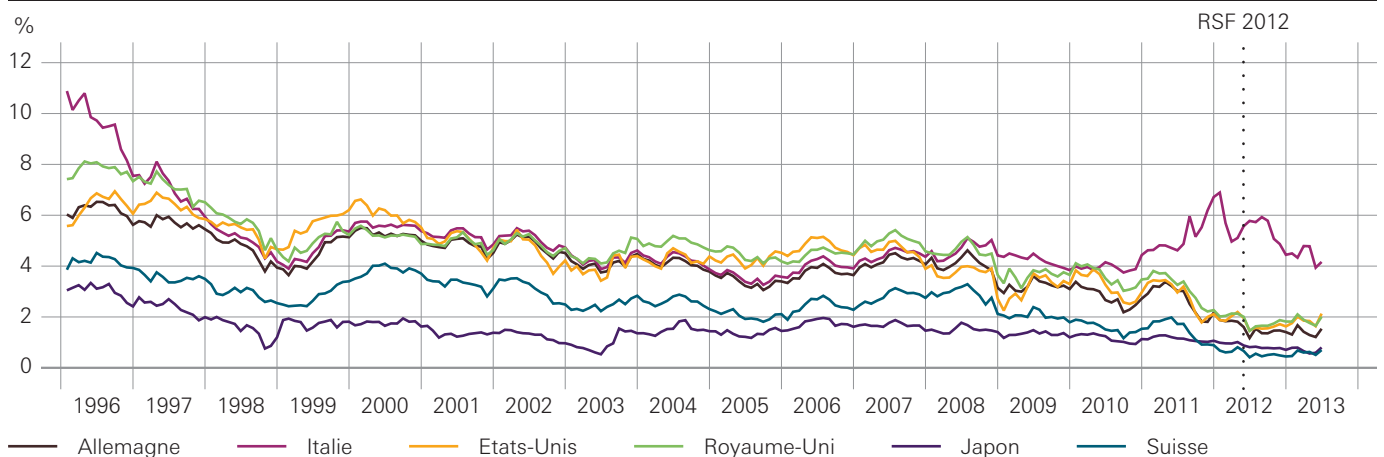
ont fait état de taux d'intérêt à long terme bien inférieurs au niveau justifié par les fondamentaux – ce qui s'expliquerait par les flux vers les monnaies refuge – ainsi que d'un accroissement de l'épargne du secteur privé dans un contexte de désendettement⁶. A mesure que la situation économique s'améliorera et que la politique monétaire deviendra moins accommodante, les taux d'intérêt devraient revenir à moyen terme à des niveaux plus élevés. L'expérience a montré que les taux d'intérêt peuvent se normaliser rapidement et de manière imprévisible. Ainsi, en 1994, les taux d'intérêt à long terme ont augmenté de plus de 200 points de base en moins d'un an aux Etats-Unis. En outre, il arrive que les taux d'intérêt dépassent clairement leurs moyennes de long terme durant la phase de normalisation.

5 BCE, *Financial Stability Review*, mai 2013, page 36.

6 FMI, *Global Financial Stability Report*, octobre 2012, page 45.

TAUX D'INTÉRÊT À LONG TERME: OBLIGATIONS D'ÉTAT À DIX ANS

Graphique 10



Source: Thomson Datastream.

3

Scénarios, exposition et impact sur les banques

L'intermédiation bancaire implique une prise de risques. Ceux-ci peuvent notamment se matérialiser si l'environnement économique et la situation sur les marchés financiers se dégradent. Les pertes qui peuvent en résulter dépendent du scénario pris en compte et de l'exposition des banques.

Ce chapitre présente, sur la base des facteurs de risque décrits au chapitre précédent, deux scénarios d'évolution de l'environnement économique et des marchés financiers, et examine leur impact sur le secteur bancaire suisse, en termes de potentiel de pertes. Le scénario de base décrit l'évolution la plus probable dans les douze prochains mois d'après l'environnement actuel (voir section 3.1). Le scénario négatif, quant à lui, repose sur une évolution très défavorable mais possible (voir section 3.2). Nous examinons également, en complément au scénario de base et au-delà de son horizon de douze mois, les risques à moyen terme liés aux déséquilibres croissants sur les marchés hypothécaire et immobilier en Suisse (voir section 3.3).

Du point de vue de la stabilité financière, il est essentiel que les banques détiennent suffisamment de fonds propres pour absorber les pertes pouvant découler de leurs activités, et ce même en cas de scénario fortement négatif. L'évaluation de la résilience des banques est présentée au chapitre 4.

3.1 SCÉNARIO DE BASE: PAS DE PERTES SIGNIFICATIVES ATTENDUES

Dans le scénario de base, l'environnement économique dans lequel évolue le secteur bancaire suisse s'améliore au cours des douze prochains mois. L'économie mondiale se rétablit et la croissance suisse est vigoureuse. Le risque d'une aggravation des déséquilibres sur les marchés hypothécaire et immobilier en Suisse persiste (voir section 3.3).

Dans la zone euro, une aggravation de la crise de la dette est évitée. Cependant, dans le contexte de la poursuite des efforts de consolidation budgétaire et au vu de la lenteur des progrès observés dans la résolution des problèmes structurels, la confiance des entreprises et des ménages reste contenue. L'économie se redresse modérément, et la politique monétaire reste accommodante. Toutefois, le rythme de la reprise varie sensiblement d'un Etat membre à l'autre: alors que l'activité redémarre et que la qualité du crédit demeure stable en Allemagne, la reprise reste poussive dans les pays du Sud.

Aux Etats-Unis, le regain de vigueur se poursuit et se renforce quelque peu au fur et à mesure que les contraintes budgétaires se relâchent. Toutefois, avec un taux de chômage élevé et ne reculant que lentement, la politique monétaire reste très accommodante. Les prix immobiliers continuent leur progression modérée, et la qualité du crédit s'améliore peu à peu.

Dans la plupart des marchés émergents, la reprise se poursuit, après le récent ralentissement. Les primes de risque des titres d'Etat et des obligations d'entreprises restent faibles.

En Suisse, la croissance se renforce. Elle est soutenue non seulement par la demande intérieure, mais également, de plus en plus, par le redressement de la demande extérieure. En conséquence, la croissance du chômage ralentit jusqu'à marquer le pas. La qualité du crédit se stabilise à un niveau relativement élevé. Dans un contexte de taux d'intérêt historiquement bas et de forte concurrence dans le secteur bancaire, le risque persiste que les déséquilibres s'accroissent sur les marchés hypothécaire et immobilier en Suisse. Si la forte dynamique des dernières années se maintenait, des déséquilibres apparaîtraient à l'échelle du pays et s'étendraient à tous les segments du marché de l'immobilier résidentiel, favorisant par là même le risque de fortes corrections de prix à moyen terme.

Dans le scénario de base, la BNS estime que le potentiel de pertes lié à l'évolution de l'économie et des marchés financiers est négligeable pour les banques suisses dans les douze prochains mois. En partant des hypothèses formées pour ce qui concerne l'évolution de l'environnement économique et financier, les portefeuilles de crédits et de négoce ne devraient pas enregistrer de pertes substantielles. Cela n'exclut toutefois pas la possibilité d'une matérialisation de risques opérationnels ou légaux pour certaines banques.

3.2 SCÉNARIO NÉGATIF: POTENTIEL DE PERTES SUBSTANTIEL

Dans le scénario négatif, l'environnement économique et financier dans lequel évolue le secteur bancaire suisse se détériore nettement. La crise de la dette européenne s'aggrave et entraîne une crise financière à grande échelle. Une profonde récession s'ensuit dans la zone euro et se propage à la Suisse, aux Etats-Unis et aux pays émergents. Les politiques monétaires sont de plus en plus expansionnistes au niveau mondial.

L'activité continue de s'affaiblir dans la zone euro, et un certain nombre d'Etats membres ne réussissent pas à atteindre leur objectif budgétaire. Ils sont amenés à prendre de nouvelles mesures d'austérité et à solliciter de nouvelles aides. La confiance plonge, et la profonde récession qui a démarré dans les pays du sud s'étend au reste de la zone euro. Dans le système bancaire de la zone euro, les tensions s'accroissent considérablement, et les banques contraintes de diminuer leur endettement réduisent le volume des prêts octroyés aux ménages et aux entreprises, ce qui a un impact négatif sur la croissance, favorise le

chômage et conduit à une nouvelle augmentation des taux de défaut des ménages et des entreprises. Les cours des actions et les prix immobiliers baissent fortement.

Les tensions se propagent du secteur bancaire et des marchés financiers européens aux Etats-Unis, conduisant à une baisse marquée des cours des actions et à une augmentation des primes de risque appliquées aux obligations d'entreprises. Les banques américaines font ainsi l'objet de pressions visant à réduire leur endettement. La diminution du volume des prêts accordés aux ménages et aux entreprises entraîne l'économie américaine dans la récession. Les prix immobiliers chutent, et la qualité du crédit se détériore considérablement.

La crise se propage aux marchés émergents par le biais d'importantes sorties de capitaux et d'un effondrement du commerce international. Les pays émergents enregistrent eux aussi, par voie de conséquence, une chute des cours des actions et une progression des primes de risque appliquées aux titres d'Etat et aux obligations d'entreprises.

En Suisse, le recul de la demande extérieure pousse l'économie vers la récession. L'augmentation du chômage et la baisse de la confiance tirent la demande intérieure vers le bas. La propension au risque diminue fortement, et la demande sur le marché immobilier faiblit, ce qui entraîne une chute du cours des actions et des prix immobiliers. Le taux de défaut des ménages et des entreprises monte en flèche.

Tant les banques commerciales axées sur le marché intérieur que les grandes banques subiraient de lourdes pertes dans le scénario négatif. Ces pertes pourraient s'étendre sur plusieurs années, notamment sur les portefeuilles de crédits. Les sections suivantes traitent des catégories d'actifs qui seraient particulièrement affectées dans le scénario négatif et sur lesquelles des pertes pourraient donc être enregistrées.

GRANDES BANQUES

Le potentiel de pertes des deux grandes banques suisses est substantiel dans le scénario négatif. Il provient principalement d'amortissements et de pertes sur l'exposition à des contreparties européennes, sur des prêts accordés en Suisse et aux Etats-Unis, et sur des positions en actions. De plus, des risques opérationnels pourraient également se matérialiser dans ce scénario.

L'évaluation du potentiel de pertes décrite ici s'appuie sur un inventaire des risques auxquels les banques sont exposées et sur différentes analyses de la sensibilité de cette exposition aux chocs tels qu'ils sont définis dans le scénario. Les résultats sont présentés en termes qualitatifs, ce qui permet notamment de prendre en compte le fait qu'il existe différentes manières de mesurer l'exposition aux risques et la sensibilité, et le fait que le volume des positions nettes couvertes n'est, souvent, pas rendu public. Des restrictions s'imposent en outre pour des raisons de confidentialité.

Aucune des deux grandes banques ne publie une évaluation de son potentiel de pertes basée sur un scénario. Toutefois, le Credit Suisse publie la valeur statistique de son risque de position total, qui était fin mars 2013 de 20,7 milliards de francs, ou de 24,6 milliards si l'on inclut le risque opérationnel¹. UBS, quant à elle, ne publie toujours aucune mesure interne du risque total auquel elle est exposée.

Aggravation de la crise de l'euro: facteur d'accroissement du potentiel de pertes dans le scénario négatif

L'exposition des grandes banques dans les petites économies périphériques de la zone euro est relativement faible. L'aggravation de la crise dans la zone euro, décrite dans le scénario négatif, n'entraînerait donc guère plus que des pertes directes modérées². Mais elle déclencherait une crise bancaire européenne et une dégradation de la qualité du crédit des contreparties dans tous les pays européens. Les grandes banques suisses étant très étroitement liées à des contreparties européennes, le potentiel de pertes indirectes pourrait être substantiel selon l'efficacité de la couverture. Les grandes banques détiennent des créances brutes vis-à-vis de contreparties européennes pour un total d'environ 383 milliards de francs, soit quelque 30% du total de leurs créances vis-à-vis de débiteurs étrangers. Au moins 40% de ces créances sont assorties de garanties³.

Potentiel de pertes substantiel sur les prêts accordés en Suisse ...

La détérioration de la qualité du crédit en Suisse dans le scénario négatif entraînerait, du fait d'amortissements et de défauts de paiement, un potentiel de pertes substantiel pour les grandes banques. Fin 2012, celles-ci avaient accordé des prêts à des clients en Suisse pour un total de 300 milliards de francs, dont 249 milliards sous forme de prêts hypothécaires⁴. Près de la moitié de ces derniers portent sur des objets sis dans des cantons dont le marché immobilier affiche des signes manifestes de déséquilibre. Cela étant, la diversification régionale de leur portefeuille hypothécaire est bien supérieure à la moyenne des autres banques suisses.

1 Source: rapport pour le 1^{er} trimestre 2013. Le Credit Suisse calcule le risque de position en se fondant sur son modèle de fonds propres économiques (*economic capital*). Les chiffres afférents au risque de position correspondent au potentiel de pertes statistique sur un horizon d'un an. La probabilité que ce niveau ne soit pas dépassé est de 99,97%. Cela n'est pas une estimation du scénario négatif décrit dans le présent rapport.

2 Source: rapports pour le 1^{er} trimestre 2013. Les créances brutes du Credit Suisse et d'UBS étaient respectivement de 4,6 et de 3,7 milliards de francs vis-à-vis de l'Espagne, de 4,5 milliards et de 1,3 milliard vis-à-vis de l'Irlande, de 0,5 et de 0,2 milliard vis-à-vis du Portugal, ainsi que de 1 et de 0,1 milliard vis-à-vis de la Grèce. Ces valeurs englobent tous les secteurs économiques, y compris les Etats et les banques.

3 Source: BNS. Chiffres de fin 2012. Les opérations de couverture à l'aide de produits dérivés ne sont pas comprises dans ces statistiques. Les créances non gagées peuvent comprendre des opérations de négoce et d'autres actifs liquides présentant des risques relativement plus faibles.

4 Source: BNS.

... et aux Etats-Unis

La détérioration de la qualité du crédit aux Etats-Unis, décrite dans le scénario négatif, entraînerait pour les grandes banques un potentiel de pertes substantiel résultant des titres adossés à des créances hypothécaires (*mortgage-backed securities*, MBS) et des prêts aux entreprises. Les grandes banques devraient procéder à des amortissements sur leurs MBS, du fait que ces placements perdraient de la valeur en raison d'un nouveau repli des prix immobiliers. Le Credit Suisse indique, comme ordre de grandeur de son potentiel de pertes, un risque de position sur ce type d'instruments équivalant à plus de 15% de son risque de position total⁵. De plus, la récession mondiale prévue dans le scénario négatif conduirait à une progression des amortissements sur les prêts aux entreprises américaines, et donc à des pertes pour les grandes banques. Fin 2012, les grandes banques détenaient des créances non gagées sur le secteur privé (hors banques) pour un total d'environ 150 milliards de francs⁶.

Potentiel de pertes substantiel sur les actions

La chute marquée du prix des actions dans le monde entier, décrite dans le scénario négatif, pourrait entraîner des pertes substantielles, selon l'efficacité de la couverture. Fin mars 2013, l'encours brut en actions du portefeuille de négoce des grandes banques était important: il s'inscrivait à 85 milliards de francs au Credit Suisse et à 54 milliards pour UBS⁷. Certains de ces placements sont utilisés comme instruments de couverture pour des positions sur dérivés. Le Credit Suisse indique, comme ordre de grandeur du potentiel de pertes, un risque de position sur actions équivalant à environ 15% de son risque de position total⁸.

5 Source: rapport pour le 1^{er} trimestre 2013. Etant donné que le Credit Suisse ne communique pas de ventilation du risque de position basée sur un intervalle de confiance de 99,97% (intervalle qui sert de référence aux débats sur le potentiel de pertes total), la ventilation du risque de position publiée par cette banque, basée sur un intervalle de confiance de 99%, est utilisée ici.

6 Source: BNS. Outre les entreprises, cette valeur comprend les ménages. Les créances non gagées peuvent comprendre des opérations de négoce et d'autres actifs liquides présentant des risques relativement plus faibles.

7 Source: rapports pour le 1^{er} trimestre 2013.

8 Source: rapport pour le 1^{er} trimestre 2013.

BANQUES COMMERCIALES AXÉES SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR

Dans le scénario négatif, les pertes des banques commerciales axées sur le marché intérieur résulteraient presque exclusivement des activités de crédit. Les amortissements sur les prêts hypothécaires et les prêts aux entreprises seraient substantiels.

Augmentation des amortissements sur les prêts aux entreprises

En raison de la profonde récession sur plusieurs trimestres prévue dans le scénario négatif, les amortissements sur les prêts aux entreprises pourraient augmenter fortement. En conséquence, les banques réduiraient leurs activités de crédit. Fin 2012, le montant des prêts accordés aux entreprises par les banques axées sur le marché intérieur (hors hypothèques) était d'environ 65 milliards de francs, dont plus de 90% à des sociétés basées en Suisse.

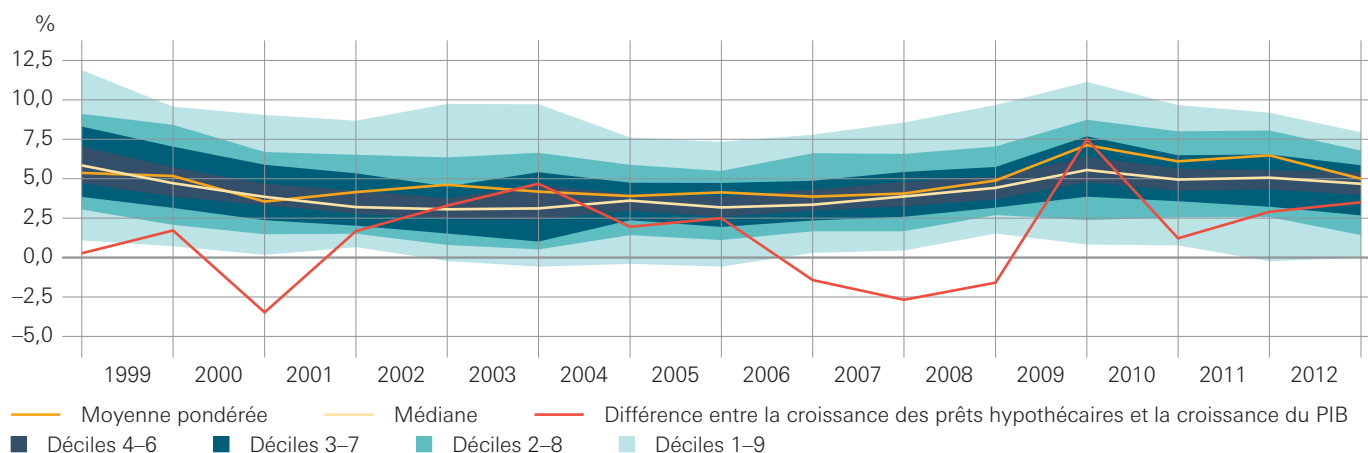
Potentiel de pertes substantiel sur les prêts hypothécaires

Dans le scénario négatif, le net ralentissement économique et la correction des prix immobiliers entraîneraient une augmentation des taux de défaut, et par là même des pertes y afférentes, sur les prêts hypothécaires accordés en Suisse. Sur la base des expériences passées, il est probable que les amortissements progresseraient, portés principalement par la hausse notable du chômage et celle, consécutive, des défauts de paiement des ménages, et qu'ils demeureraient à un niveau élevé pendant plusieurs années. Les banques dont les portefeuilles hypothécaires sont fortement axés sur des régions présentant des signes particulièrement prononcés de surévaluation de l'immobilier résidentiel seraient plus gravement touchées. De plus, la dégradation de la situation des entreprises entraînerait une augmentation des taux de défaut sur les prêts hypothécaires destinés à financer l'immobilier commercial. Comme l'a montré la dernière crise, les pertes pourraient alors être considérables. Les prêts hypothécaires représentent le poste le plus important dans les bilans des

CROISSANCE DES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

Taux de croissance annuels nominaux, déciles des banques commerciales axées sur le marché intérieur

Graphique 11



Source: BNS.

banques axées sur le marché intérieur. S'élevant à environ 565 milliards de francs en données agrégées, ils représentent approximativement les deux tiers du total de leurs bilans cumulés.

Potentiel de perte limité sur les positions de négoce

Du fait d'une faible exposition, le potentiel de pertes sur les positions de négoce serait limité pour la plupart des banques. Les portefeuilles de négoce s'établissaient à quelque 17 milliards de francs en données agrégées fin 2012, soit environ 2% du total des bilans cumulés des banques commerciales axées sur le marché intérieur. Fin 2012, les actifs pondérés en fonction du risque de marché s'élevaient, en moyenne, à 2,5% du total des actifs pondérés en fonction des risques.

3.3 RISQUES À MOYEN TERME D'UNE AGGRAVATION DES DÉSÉQUILIBRES SUR LES MARCHÉS HYPOTHÉCAIRE ET IMMOBILIER EN SUISSE

Dans un contexte de taux d'intérêt historiquement bas, le danger subsiste que les déséquilibres continuent de s'aggraver au-delà de l'horizon couvert par le scénario de base, et ce malgré les mesures prises en vue de réduire les risques sur les marchés hypothécaire et immobilier en Suisse⁹.

Plus les déséquilibres sont importants, plus une correction des prix entraînée, par exemple, par une normalisation rapide des taux d'intérêt, devient probable. L'ampleur de la correction potentielle des prix est d'autant plus grande, et le nombre de défauts de la part des emprunteurs d'autant plus élevé, que les prix dépassent les niveaux justifiés par les fondamentaux et que la hausse potentielle des taux d'intérêt est forte. Des taux de nantissement plus faibles et des taux de défaut plus élevés se traduiraient par des pertes bien plus importantes sur les prêts hypothécaires, tant

⁹ Ces mesures comprennent des exigences de fonds propres plus strictes pour les prêts hypothécaires présentant une quotité de financement élevée, la révision des règles d'autoréglementation applicables aux prêts hypothécaires et l'activation du volant anticyclique de fonds propres.

pour les banques commerciales axées sur le marché intérieur que pour les grandes banques. Les premières seraient toutefois plus fortement affectées du fait que leur activité est centrée sur le marché hypothécaire. De plus, si le risque direct de taux d'intérêt, qui est élevé, se matérialisait, la situation bénéficiaire nette de ces banques serait affaiblie. Dans l'ensemble, elles accumuleraient des pertes substantielles.

Les banques axées sur le marché intérieur sont fortement exposées au risque combiné de corrections de prix sur le marché immobilier et d'une hausse des taux d'intérêt, et leur exposition s'est accrue depuis la publication du dernier Rapport sur la stabilité financière, comme le montrent les facteurs ci-après.

Croissance toujours soutenue des prêts hypothécaires

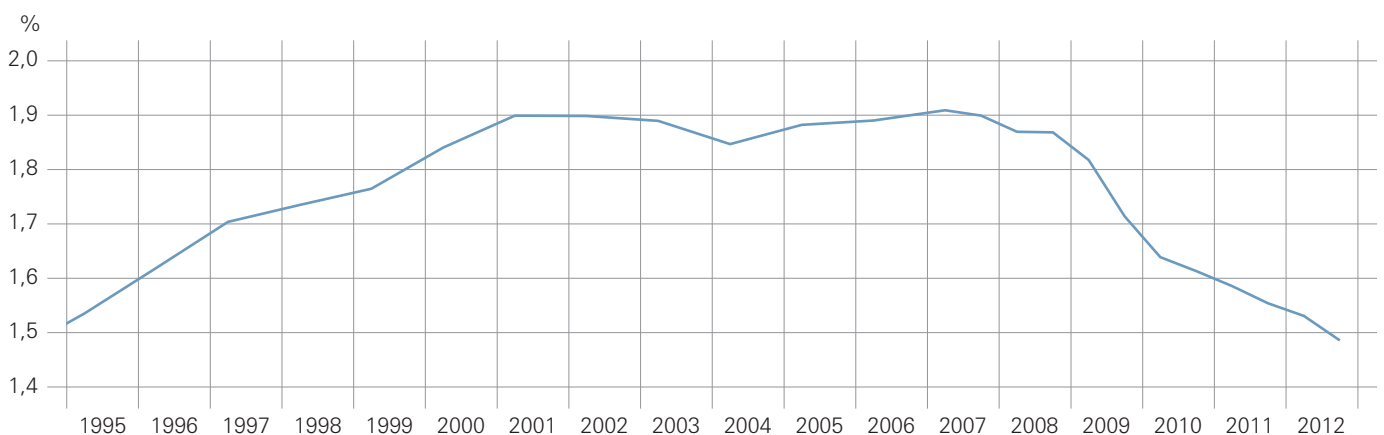
L'exposition sur le marché hypothécaire suisse des banques commerciales axées sur le marché intérieur a continué de progresser en 2012, en raison de la croissance toujours soutenue du volume des prêts hypothécaires, et de l'augmentation de la concentration moyenne des risques dans les prêts nouvellement octroyés.

L'encours des créances hypothécaires détenues par les banques axées sur le marché intérieur a de nouveau fortement augmenté (+5%) en 2012, et ce malgré un repli marqué des taux de croissance par rapport à 2011. Cela a de nouveau entraîné une forte progression du ratio prêts hypothécaires/PIB en raison de l'importance de la part détenue par ces banques sur le marché hypothécaire (soit environ 65%) et de la morosité de la croissance en Suisse. Un endettement grandissant fragilise les ménages en cas de choc macroéconomique négatif. Cette situation, associée à des prix situés de plus en plus à un niveau supérieur à celui justifié par les fondamentaux, signifie que même si les banques ne semblent pas avoir assoupli leurs conditions d'octroi de crédits en moyenne (voir ci-après), les nouveaux prêts accordés comportent davantage de risques.

MARGE D'INTÉRÊT

Moyenne pondérée des banques commerciales axées sur le marché intérieur

Graphique 12



Sources: BNS et FINMA.

Du point de vue de la stabilité financière, le ralentissement significatif, par rapport à l'année dernière, de la croissance de quelques grandes banques axées sur le marché intérieur est un aspect positif dont témoigne la convergence de la moyenne pondérée et de la médiane dans le graphique 11. Les taux de croissance varient toutefois considérablement d'une banque à l'autre. En 2012, les banques commerciales axées sur le marché intérieur ont affiché une croissance comprise entre 0,0% et 7,9%, après exclusion des valeurs inférieures au 1^{er} décile et supérieures au 9^e décile (2011: -0,2% et 9,2%).

Propension au risque encore élevée dans le domaine des prêts hypothécaires

L'enquête de la BNS sur l'octroi de prêts hypothécaires¹⁰ indique que la proportion de nouveaux prêts caractérisés par une quotité de financement élevée ou une capacité financière réduite de l'emprunteur est restée presque inchangée par rapport à l'année dernière. Bien que la probabilité d'une correction de prix ait progressé, quelque 20% des prêts nouvellement octroyés à des propriétaires occupant leur propre logement ont une quotité de financement supérieure à 80% en termes bruts¹¹. Cette proportion descend à environ 15% si on prend en compte des garanties supplémentaires telles que la mise en gage d'avoirs de la caisse de pension (approche en termes nets)¹².

10 L'enquête porte sur les 25 établissements les plus importants, qui totalisent plus de 80% du marché hypothécaire suisse. Les données concernant la quotité de financement et la capacité financière sont collectées pour les nouveaux prêts dans deux segments: les logements occupés par leur propriétaire (2012: 31 milliards de francs) et les objets de rendement locatif détenus par des emprunteurs commerciaux (8 milliards de francs) ou des particuliers (11 milliards de francs).

11 La quotité de financement est le rapport entre le montant du crédit hypothécaire et la valeur du bien immobilier mis en gage. Le crédit hypothécaire correspond à la limite de prêt accordée par la banque. La valeur du bien mis en gage est la valeur de marché. Dans la plupart des banques, la quotité de financement calculée de cette manière est presque équivalente à celle basée sur la valeur du bien mis en gage, interne à la banque.

12 Lorsque l'on calcule des valeurs nettes, les garanties du 2^e pilier et du pilier 3a utilisées dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement sont prises en compte comme garanties supplémentaires dans le calcul de la quotité de financement. Il faut toutefois noter que l'efficacité, pour le secteur bancaire, de cette protection contre des pertes sur les crédits en cas d'importante correction

Pour les prêts hypothécaires nouvellement octroyés en vue de financer un objet de rendement locatif, environ 20% des emprunteurs commerciaux et un peu moins de 15% des emprunteurs particuliers présentent une quotité de financement supérieure à 80%. La proportion des particuliers a légèrement diminué par rapport à 2011.

Pour ce qui concerne la capacité financière (mesurée par le ratio entre le montant du crédit hypothécaire et le revenu de l'emprunteur), l'enquête montre que pour environ 40% des nouveaux prêts hypothécaires destinés à financer des logements occupés par leur propriétaire, les frais induits dépasseraient un tiers du revenu brut d'activité ou de la rente perçue si le taux d'intérêt passait à 5%¹³. Pour 15% des nouveaux prêts hypothécaires accordés dans ce segment, le seuil serait déjà franchi avec un taux d'intérêt de 3%¹⁴. Dans le segment des prêts hypothécaires souscrits pour financer un objet de rendement locatif, le risque de dépassement de la capacité financière se situe à un niveau similaire lorsque l'emprunteur est un particulier et légèrement plus faible lorsqu'il s'agit d'un emprunteur commercial. Dans le segment des emprunteurs commerciaux, avec un taux d'intérêt de 5%, les frais induits ne seraient plus couverts par les loyers perçus pour un tiers des nouveaux prêts; avec un taux d'intérêt de 3%, la proportion serait de 10%.

de prix sur le marché immobilier suisse demeure invérifiée.

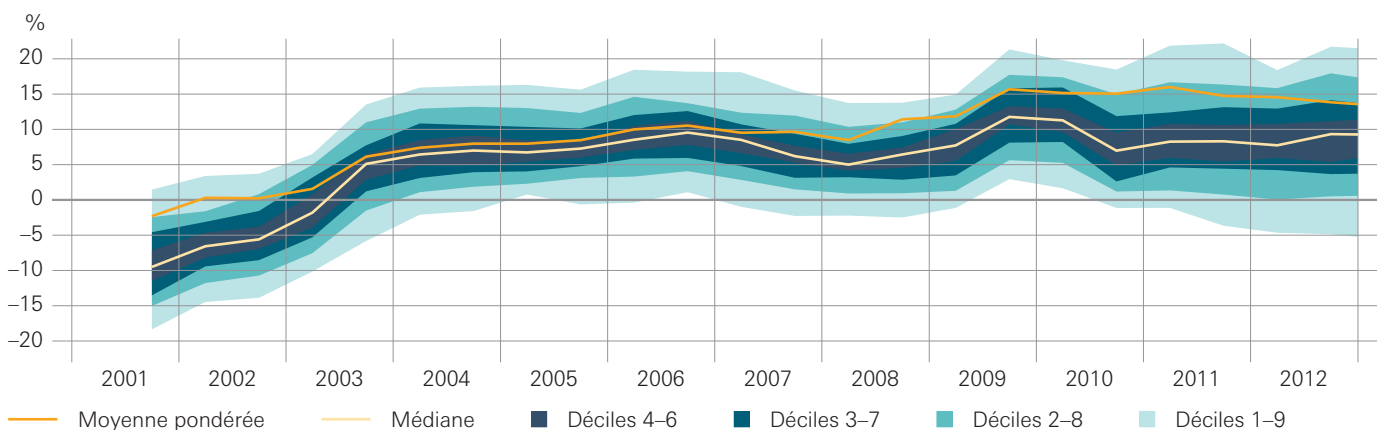
13 Les coûts estimés sur lesquels se fonde cette évaluation comprennent un taux théorique (5% ou 3%), auquel s'ajoutent les coûts d'entretien et d'amortissement (1% dans chaque cas). La valeur moyenne des taux d'intérêt hypothécaires des cinquante dernières années s'inscrit à près de 5%.

14 On notera que ces chiffres s'appuient sur une définition standard qui prend en compte uniquement les revenus provenant de l'activité ou de la rente de l'emprunteur; ils ne tiennent pas compte des autres éléments, que leur impact sur la capacité financière soit positif (par exemple bonus ou patrimoine) ou négatif (leasing, charges d'intérêts relatives à d'autres crédits bancaires). En moyenne, le revenu pris en compte au titre des critères internes des banques dépasse le revenu standard basé sur cette définition de 15% à 20%. Il faut toutefois noter que des différences considérables apparaissent entre banques. En outre, étant donné que les politiques d'attribution de crédits diffèrent également d'une banque à l'autre, le revenu calculé à l'aide des critères internes des banques ne peut – contrairement au revenu standard – ni être comparé entre banques ni être utilisé pour calculer des valeurs agrégées du ratio de capacité financière.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT DES BANQUES COMMERCIALES AXÉES SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR

Baisse de la valeur actualisée nette, en % des fonds propres de base (tier 1), en cas d'augmentation de 200 pb des taux d'intérêt

Graphique 13



Sources: BNS et FINMA.

L'enquête de la BNS portant exclusivement sur les nouveaux prêts¹⁵, ses résultats ne donnent pas d'indication sur la proportion globale de prêts présentant une quotité de financement élevée ou une capacité financière réduite. Il n'en reste pas moins que, sachant qu'un volume correspondant à environ 10% de l'encours est attribué chaque année sous forme de nouveaux crédits, la poursuite des politiques actuelles en matière de quotité de financement et de capacité financière aurait des conséquences significatives à moyen terme sur la qualité du total des encours de crédits.

Nouveau rétrécissement des marges d'intérêt

En 2012, la marge d'intérêt moyenne¹⁶ sur les prêts en cours des banques commerciales axées sur le marché intérieur a de nouveau perdu 6 points de base. Depuis 2007, le recul est d'un peu plus de 40 points de base, ou d'un cinquième (voir graphique 12). Dans le même temps, le risque de taux d'intérêt s'est fortement accru. La conjonction de ces deux facteurs indique une concurrence accrue entre les banques. Si la concurrence est une condition importante pour le fonctionnement efficace d'une économie de marché, la pression sur les marges d'intérêt peut restreindre la capacité des banques à couvrir, au moyen de leurs bénéfices courants, les pertes attendues sur les risques de crédit et de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt élevé et peut-être sous-estimé

Le risque de taux d'intérêt découle d'une asymétrie entre les contraintes de taux d'intérêt des postes de l'actif et du passif d'une banque. Les banques s'endettent généralement à court terme pour refinancer des prêts à long terme. Du fait de cette transformation d'échéances, les taux d'intérêt sur les actifs sont bloqués plus longtemps que ceux sur les passifs. Si une banque se trouve dans une telle situation, une hausse des taux d'intérêt réduit la valeur actualisée¹⁷ des actifs dans une plus forte mesure que celle des passifs.

Le risque de taux d'intérêt¹⁸ du portefeuille de banque des banques commerciales axées sur le marché intérieur a légèrement reculé, à partir d'un niveau élevé, depuis 2011 (voir graphique 13). Si le niveau général des taux d'intérêt devait s'accroître de 200 points de base, ces banques verraient leur valeur actualisée nette diminuer en moyenne de 13,3% de leurs fonds propres de base tier 1 (2011: 14,6%)¹⁹. Pour cette catégorie de banque, le risque de taux d'intérêt varie considérablement d'un établissement à l'autre. Après exclusion des banques en dessous du 1^{er} et au-dessus du 9^e déciles, l'impact mesuré va d'une augmentation de la valeur actualisée nette de 5,6% des fonds propres de base tier 1 (2011: 4,7%) à un recul de 21,3% (2011: 18,4%). De même qu'en 2011, les banques axées sur le marché intérieur les plus importantes sont généralement exposées à de plus grands risques de taux d'intérêt que les autres, comme l'indique le graphique 13, où la moyenne pondérée est supérieure à la médiane.

15 Dans le cadre de l'enquête, les nouveaux prêts comprennent à la fois le refinancement de prêts hypothécaires existants auprès d'un nouveau prêteur et les prêts nouvellement accordés pour l'achat ou la construction d'un bien immobilier.

16 Les marges d'intérêt correspondent approximativement au produit net des opérations d'intérêts divisé par la somme des créances hypothécaires et des créances sur la clientèle.

17 La valeur actualisée d'un poste du bilan correspond aux flux de trésorerie attendus actualisés en fonction des taux d'intérêt sans risque correspondants.

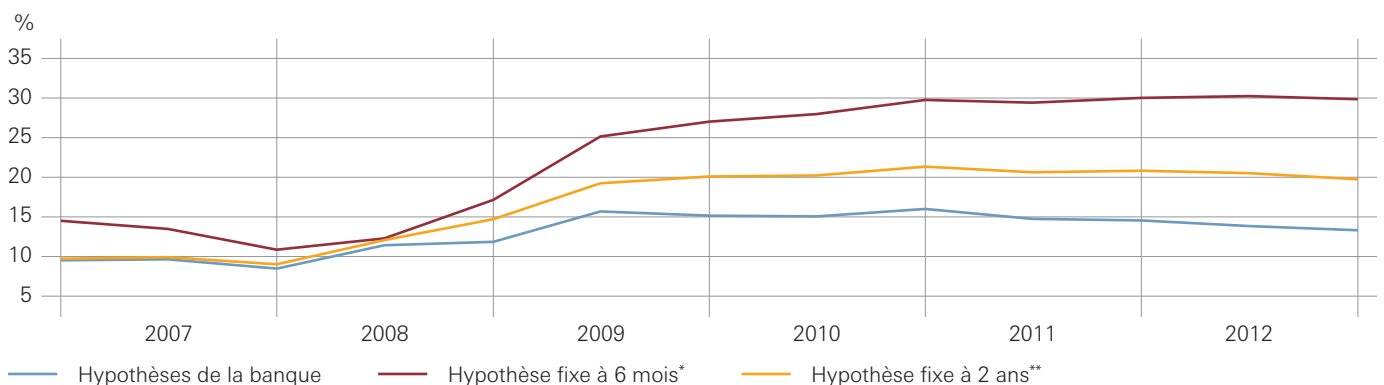
18 La mesure du risque de taux d'intérêt inclut toutes les positions du portefeuille de banque (hors produits dérivés non linéaires), plus les portefeuilles de titres et de métaux précieux, après déduction des titres-positions courtes.

19 Exprimée en fonction du total des fonds propres pris en compte, la valeur actualisée nette de ces banques reculerait de 12,6% (2011: 13,9%).

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT DES BANQUES COMMERCIALES AXÉES SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR

Baisse de la valeur actualisée nette, en % des fonds propres de base (tier 1) selon différentes hypothèses pour les positions avec contrainte indéterminée de taux d'intérêt

Graphique 14



Source: BNS.

* Contrainte de taux d'intérêt supposée de 6 mois pour les dépôts d'épargne et les hypothèques à taux variables.

** Contrainte de taux d'intérêt supposée de 2 ans pour les dépôts d'épargne et les hypothèques à taux variables.

Il est important de souligner ici que la mesure du risque de taux d'intérêt comporte des incertitudes. Il se peut que les valeurs indiquées dans le graphique 13 sous-estiment le niveau réel de ce risque dans le contexte actuel de taux d'intérêt bas. Pour les positions dont les contraintes de taux d'intérêt ne sont pas définies par contrat²⁰, le risque de taux d'intérêt est mesuré à l'aide des hypothèses émises par les banques en la matière, sur la base d'un portefeuille de référence (*replicating portfolio*). Celles-ci peuvent varier d'une banque à l'autre et au cours du temps. Le graphique 14 montre que le risque de taux d'intérêt calculé à l'aide de cette méthode s'est écarté, ces dernières années, du niveau calculé d'après des hypothèses de contraintes de taux d'intérêt fixes, c'est-à-dire constantes au cours du temps et identiques pour toutes les banques.

L'écart grandissant entre les niveaux de risque de taux d'intérêt mesurés à l'aide de ces méthodes est particulièrement prononcé entre la courbe rouge et la courbe bleue du graphique 14. Il s'explique par deux facteurs: d'abord, les banques ont enregistré une forte croissance des engagements sur lesquels elles appliquent une contrainte de taux d'intérêt supérieure à celle des hypothèses fixes²¹; ensuite, de nombreuses banques ont adapté leurs hypothèses ces dernières

20 Les positions dont la contrainte de taux d'intérêt n'est pas définie sont, à l'actif, les créances à vue, les créances sur la clientèle et les créances hypothécaires à taux variable, et, au passif, les engagements à vue et les dépôts d'épargne.

21 Par exemple, l'hypothèse fixe à six mois (deux ans) prévoit une contrainte de taux d'intérêt de six mois (deux ans) pour les dépôts d'épargne et d'un mois pour les engagements à vue. Dans leurs calculs, les banques supposent actuellement des contraintes moyennes de taux d'intérêt légèrement supérieures à deux ans pour les dépôts d'épargne et à un an pour les engagements à vue.

années, partant d'une contrainte de taux plus longue pour les dépôts d'épargne, en raison de la stabilité de ces derniers sur cette période.

Si les dépôts d'épargne et les engagements à vue ont démontré ces dernières années qu'ils constituent des sources de financement très stables, la BNS considère que, du point de vue du risque de taux d'intérêt, la contrainte de taux d'intérêt moyenne pour ces catégories d'engagement a eu tendance à reculer par rapport à la période d'avant 2007. Depuis l'éclatement de la crise financière cette même année et le début de la période de taux bas, les banques axées sur le marché intérieur ont enregistré d'importantes rentrées de fonds sous forme de dépôts d'épargne et d'engagements à vue. Le volume des engagements à vue a, par exemple, plus que doublé depuis 2007. Une partie de ces flux était motivée par des considérations de sécurité et par l'absence d'alternatives en matière de placement. Si le niveau général des taux d'intérêt devait augmenter, une part substantielle de ces fonds pourrait être déplacée vers des engagements à plus long terme ou vers d'autres formes de placements. De tels développements tireraient vers le haut les coûts de financement des banques, et ce même si les taux d'intérêt appliqués aux dépôts d'épargne et aux engagements à vue demeuraient à un niveau relativement bas. Il est donc probable qu'une partie des dépôts d'épargne et des engagements à vue ne sont pas des placements aussi stables qu'il y paraît. L'impact réel d'une augmentation des taux d'intérêt sur le résultat net des opérations d'intérêts et sur la valeur actualisée nette pourrait par conséquent être nettement plus négatif que ce qui ressort en moyenne des hypothèses des banques actuellement.

La BNS reconnaît les progrès accomplis jusqu'ici par les deux grandes banques et leur recommande de mettre en œuvre intégralement et de manière systématique les plans qu'elles ont publiés concernant leur stratégie et le renforcement de leurs fonds propres, afin de continuer d'accroître leur résilience et, notamment, d'améliorer leur *leverage ratio*. De plus, elles devraient augmenter la transparence en ce qui concerne leur exposition aux risques. Elles contribueront de la sorte à rendre plus crédibles les chiffres relatifs aux actifs pondérés en fonction des risques (*risk-weighted assets*, RWA), calculés sur la base des modèles internes des banques, et renforceront la confiance du marché dans ces calculs.

Quant aux banques commerciales axées sur le marché intérieur, la BNS leur recommande de maintenir un niveau de résilience suffisant pour absorber les pertes qui résulteraient d'une matérialisation des risques encourus, et ce indépendamment des exigences réglementaires. Il importe en particulier qu'elles évaluent et gèrent leurs risques de taux d'intérêt en partant d'hypothèses prudentes. De plus, elles devraient faire preuve d'une plus grande circonspection dans l'octroi de prêts hypothécaires destinés à l'immobilier résidentiel. Cela vaut tant pour la détermination de la quotité de financement applicable au logement sur lequel porte le prêt que pour l'évaluation de la capacité financière de l'emprunteur. Une politique prudente en matière d'octroi de crédits est importante, d'abord parce qu'elle permet aux banques de se prémunir contre les risques sur ce marché, et ensuite parce qu'elle contribue à prévenir un accroissement de ces risques.

4.1 RÉSILIENCE DES GRANDES BANQUES

La BNS évalue la résilience des grandes banques en mettant l'accent sur les fonds propres pouvant absorber des pertes¹ dans une perspective de continuité de l'exploitation. Ceux-ci comprennent les fonds propres de base CET1 (*common equity tier 1*), selon le cadre réglementaire de Bâle III entièrement mis en œuvre, et les instruments de fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement élevé (*high trigger*) selon la réglementation suisse *too big to fail*.

La réglementation suisse définit en outre une exigence en termes d'instruments de fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement bas (*low trigger*). Selon la

solution adoptée par le Conseil fédéral pour la problématique du *too big to fail*, ces instruments servent principalement à garantir le maintien des fonctions d'importance systémique et la liquidation ordonnée des éléments restants. Ils relèvent donc d'une perspective de liquidation. La somme des fonds propres de base CET1 et des deux types d'instruments de fonds propres conditionnels constitue le total des fonds propres.

La BNS évalue la résilience au niveau du groupe bancaire consolidé. Il importe toutefois que les banques, conformément aux exigences de fonds propres, fassent en sorte que les différentes sociétés de leur groupe, et en particulier celles qui assument des fonctions d'importance systémique, présentent une résilience suffisante.

Nette progression des ratios de fonds propres pondérés en fonction des risques

Depuis le premier trimestre 2012, les deux grandes banques ont nettement accru leur ratio de fonds propres pondérés en fonction des risques, et se placent désormais en très bonne position, dans ce domaine, face aux banques comparables sur le plan international. Le ratio de fonds propres pouvant absorber des pertes a presque doublé pour le Credit Suisse. Ce ratio a passé de 5,2% au premier trimestre 2012 à 10%² au premier trimestre 2013. Celui d'UBS a, quant à lui, passé de 7,5% à 10,3% sur la même période. Selon la réglementation *too big to fail*, les grandes banques devront détenir des fonds propres pouvant absorber des pertes à hauteur de 13% des RWA d'ici à 2019, soit après la période transitoire. Si l'on se rapporte au total des fonds propres, ils se montaient, à la fin du premier trimestre 2013, à 10%³ des RWA pour le Credit Suisse et à 11,8% pour UBS⁴.

Les grandes banques ont aussi nettement amélioré leur ratio de fonds propres de base CET1, selon le cadre réglementaire de Bâle III entièrement mis en œuvre, par rapport aux RWA. Ce ratio a passé de 4,4% au premier trimestre 2012 à 8,6% au premier trimestre 2013 au Credit Suisse et de 7,5% à 10,1% pour UBS. Les deux grandes banques remplissent donc déjà les exigences internationales d'un ratio minimum de 8,5%, qui s'appliqueront à partir de 2019⁵.

Au Credit Suisse, l'amélioration des ratios de fonds propres pondérés en fonction des risques est attribuable en grande partie aux mesures de capitalisation prises l'été

2 Voir note 2 du chapitre 1.

3 Ibidem.

4 Au premier trimestre 2013, UBS détenait des instruments de fonds propres conditionnels à seuil de déclenchement bas pour un montant de 3,8 milliards de francs (premier trimestre 2012: 1,8 milliard). Le Credit Suisse n'a pas émis de tels instruments jusqu'ici. Les exigences relatives au total des fonds propres dépendent de la taille de la banque concernée et de la part qu'elle représente sur le marché suisse. Lorsque la commission d'experts *too big to fail* était en place, cette exigence avait été fixée à 19%. Selon les estimations des grandes banques, qui tiennent compte des changements attendus concernant leur taille et leur part de marché, elle sera de 17,9% en 2019 pour le Credit Suisse et de 17,5% pour UBS (rapports pour le 1^{er} trimestre 2013).

5 Selon Bâle III, les grandes banques suisses devront détenir des fonds propres de base CET1 totalisant 8,5% de leurs RWA. Ce chiffre comprend le minimum de 4,5%, le volant de fonds propres de conservation de 2,5% et le supplément pour importance systémique mondiale, qui devrait se monter à 1,5% pour les deux grandes banques suisses.

1 La BNS a déjà adopté cette approche dans le Rapport sur la stabilité financière de 2012.

dernier. Ses fonds propres pouvant absorber des pertes ont en effet presque doublé depuis le premier trimestre 2012, alors que ses RWA sont restés pratiquement inchangés. Pour UBS, l'amélioration est due principalement à une réduction des RWA.

Leverage ratio à un faible niveau

En termes de *leverage ratio* – le ratio de fonds propres sans pondération – le Credit Suisse fait état d'une nette amélioration, et UBS d'une hausse modérée. Ce ratio, défini ici comme le rapport entre les fonds propres pouvant absorber des pertes et l'exposition totale⁶, était de 2,3%⁷ pour les deux banques au premier trimestre 2013. Dès 2019, il devra être de 3,1% au moins, selon les dispositions de la réglementation *too big to fail*⁸. En prenant en compte le total des fonds propres, le *leverage ratio* se montait, au premier trimestre 2013, à 2,3%⁹ pour le Credit Suisse et à 2,6% pour UBS¹⁰.

Compte tenu des risques actuels dans l'environnement et des pertes subies durant la récente crise des marchés financiers, la BNS estime que le *leverage ratio* des grandes banques suisses reste faible. Ainsi, UBS a par exemple subi, lors de la crise récente, des pertes équivalant à environ 2% de son exposition totale¹¹. De plus, de nombreuses études comparatives, notamment du FMI, du Comité de Bâle ou d'analystes bancaires, suggèrent que le *leverage ratio* des deux grandes banques est actuellement inférieur à la moyenne internationale^{12,13}.

Doutes croissants concernant l'approche fondée sur les modèles internes

Les acteurs du marché, les analystes et les autorités à l'échelle mondiale mettent de plus en plus en doute le calcul des RWA fondé sur les modèles internes des banques. La BNS avait déjà abordé ce sujet dans le Rapport sur la stabilité financière de 2012. La question a depuis lors suscité une attention croissante.

Les exigences de fonds propres basées sur les risques présentent l'avantage de pouvoir prendre en compte des risques propres à chaque position dans le calcul des fonds propres requis. Il est généralement reconnu qu'en

principe, le recours à des modèles internes permet de mesurer les risques de manière plus précise que l'approche standard, qui associe des pondérations-risques prédéfinies à des catégories spécifiques d'actifs. Toutefois, comprendre les modèles internes des banques et les comparer entre eux s'avère très difficile, tant en raison du choix même du modèle que des hypothèses sous-jacentes. Du point de vue de la BNS, trois remarques s'imposent concernant le calcul des RWA fondé sur les modèles internes.

Premièrement, des études internationales ont montré, entre les banques appliquant l'approche fondée sur les modèles internes, des écarts importants dans les RWA. Or ces variations ne s'expliquent qu'en partie par les différences dans le niveau des risques pris par les établissements¹⁴. Dans certaines études, les banques devaient calculer, à l'aide de leur propre modèle interne, les RWA pour des portefeuilles fictifs identiques; les résultats les plus élevés étaient plus de deux fois supérieurs aux plus faibles. Il apparaît donc clairement que le choix du modèle et les hypothèses sur lesquelles il repose ont un impact majeur sur le calcul des RWA.

Deuxièmement, alors que l'approche fondée sur les modèles internes a conduit à une réduction parfois considérable des RWA, l'exposition totale, la somme du bilan et les risques mesurés par les banques ont nettement moins diminué. D'après les évaluations de la commission d'experts *too big to fail* basées sur les estimations des deux grandes banques¹⁵, les RWA selon Bâle III se montaient à environ 400 milliards de francs pour chacun des deux établissements fin 2009. Depuis lors, ils se sont contractés d'environ 30%. Par contre, l'exposition totale des grandes banques¹⁶ a diminué de quelque 20%, et la somme de leur bilan d'à peu près 10%. Au Credit Suisse, le risque total, mesuré suivant le modèle des fonds propres économiques (*economic capital*)¹⁷ pour couvrir le risque de position et le risque opérationnel, a baissé d'environ 5% sur la même période. La contraction des RWA observée depuis fin 2009 reflète l'évolution de la stratégie des banques. Elle pourrait résulter d'un grand nombre de facteurs tels que la réduction des expositions, la suppression de risques de position,

6 Voir note 3 du chapitre 1.

7 Voir note 4 du chapitre 1.

8 Dans la réglementation *too big to fail*, le *leverage ratio* est défini par rapport aux exigences de fonds propres pondérées en fonction des risques. Les 3,1% requis correspondent à l'exigence de fonds propres pouvant absorber des pertes de 13% des RWA. Par rapport au total des fonds propres, l'exigence de 19% donne un *leverage ratio* de 4,56%.

9 Voir note 4 du chapitre 1.

10 Tout comme l'exigence de fonds propres pondérée en fonction des risques, l'exigence relative au *leverage ratio* en termes de total des fonds propres dépend de la taille de la banque et de sa part de marché. Selon les estimations des banques (voir note 4 du présent chapitre), elle devrait se monter à respectivement 4,3% (Credit Suisse) et 4,2% (UBS) en 2019.

11 Estimation de la BNS fondée sur les rapports trimestriels d'UBS. Selon des estimations portant sur d'autres grandes banques internationales, les pertes enregistrées par celles-ci ont parfois atteint jusqu'à 4% de leur exposition totale.

12 Ces études partent de définitions différentes du *leverage ratio*. Le Comité de Bâle a publié une définition préliminaire de son *leverage ratio* en décembre 2010. Il prendra une décision finale à ce sujet au premier semestre 2017.

13 Exemples: Fonds monétaire international, «Switzerland Selected Issues Paper – IMF Country Report 13/129»; Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, «Results of the Basel III monitoring exercise as of June 2012»; Barclays, «European Investment Banks – Evolving Leverage Ratios», Equity Research, janvier 2013.

14 Voir Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, «Regulatory consistency assessment program (RCAP) – Analysis of risk-weighted assets for market risks», janvier 2013; Autorité bancaire européenne, «Interim results of the EBA review of the consistency of risk-weighted assets», 26 février 2013; Barclays, «The dog that dug», Equity Research, 21 septembre 2012.

15 «Rapport final de la commission d'experts chargée d'examiner la limitation des risques que les grandes entreprises font courir à l'économie nationale», 30 septembre 2010.

16 Le chiffre de 1 500 milliards de francs avancé par la commission d'experts *too big to fail* fournit une approximation de l'exposition totale au début de la période considérée.

17 Selon le Credit Suisse, le modèle des fonds propres économiques (*economic capital*) mesure les risques en fonction des réalités économiques, et non des dispositions réglementaires ou des règles comptables, et correspond aux fonds propres jugés nécessaires pour rester solvable et assurer la continuité de l'exploitation même en cas de conditions extrêmes sur les marchés, dans la marche des affaires et dans la gestion opérationnelle, compte tenu de la capacité financière visée (soit sa notation à long terme). Credit Suisse, rapport annuel 2012, page 125. Chiffres publiés dans les rapports financiers du Credit Suisse.

l'amélioration de la couverture ou l'ajustement des modèles utilisés. Toutefois, il est difficile de déterminer, dans l'ensemble, dans quelle mesure ces différents facteurs permettent de l'expliquer.

Troisièmement, le calcul des RWA fondé sur les modèles internes peut mener, pour certains portefeuilles, à des exigences de fonds propres nettement plus faibles qu'avec l'approche standard. Pour les prêts hypothécaires accordés en Suisse aux ménages par exemple, l'approche standard fixe une pondération-risque d'au moins 35%, alors que ce coefficient est en moyenne trois fois plus bas dans les modèles internes. Afin de réduire cet écart, la FINMA a introduit début 2013 un multiplicateur applicable à la pondération-risque de certains de ces prêts pour les banques ayant adopté l'approche fondée sur les modèles internes. A l'inverse, pour certains prêts et positions à risque dans les portefeuilles de négoce, les RWA sont plus élevés lorsqu'ils sont calculés selon l'approche fondée sur les modèles internes que selon l'approche standard. Il convient de relever à ce sujet que la révision, en 2009, des exigences de fonds propres relatives aux risques de marché (Bâle 2.5) s'est traduite chez les banques appliquant l'approche fondée sur les modèles internes par une augmentation nettement plus forte des RWA que chez celles appliquant l'approche standard.

Il est nécessaire de procéder à une analyse approfondie des RWA selon qu'ils sont calculés en utilisant l'approche fondée sur les modèles internes ou l'approche standard. Les écarts doivent pouvoir être expliqués clairement et se justifier sur le plan économique. Si l'analyse ne fait apparaître aucun écart majeur inexplicable, la confiance du marché dans l'approche fondée sur les modèles internes devrait s'en trouver renforcée. Si au contraire l'approche fondée sur les modèles internes mène systématiquement et de manière inexplicable à un résultat plus faible que l'approche standard, il faudrait envisager des mesures appropriées. Celles-ci pourraient par exemple consister à fixer un plancher pour certains RWA

calculés suivant l'approche fondée sur les modèles internes, comme l'ont fait les Etats-Unis (amendement Collins au Dodd-Frank Act), ou à introduire un multiplicateur pour la pondération-risque de positions spécifiques selon l'approche fondée sur les modèles internes, tel que l'a récemment prescrit la FINMA pour certains prêts hypothécaires. Enfin, les résultats d'un tel calcul parallèle devraient aussi permettre d'identifier les segments où l'approche standard n'est pas assez prudente ou ne reflète pas suffisamment les risques. A cette fin, la FINMA a lancé, avec le soutien de la Banque nationale, des travaux visant à examiner les écarts entre les deux approches.

Recommandations à l'intention des grandes banques

La BNS reconnaît les progrès accomplis jusqu'ici par les deux grandes banques et leur recommande de mettre en œuvre intégralement et de manière systématique les plans qu'elles ont publiés concernant leur stratégie et le renforcement de leurs fonds propres, afin de continuer d'accroître leur résilience et, notamment, d'améliorer leur *leverage ratio*. Selon ces plans, il est probable que, dès fin 2014, le Credit Suisse et UBS satisferont aux exigences de fonds propres pondérés en fonction des risques – exigences contraignantes à partir de 2019 – et qu'ils auront accru substantiellement leur *leverage ratio* en termes de fonds propres pouvant absorber des pertes.

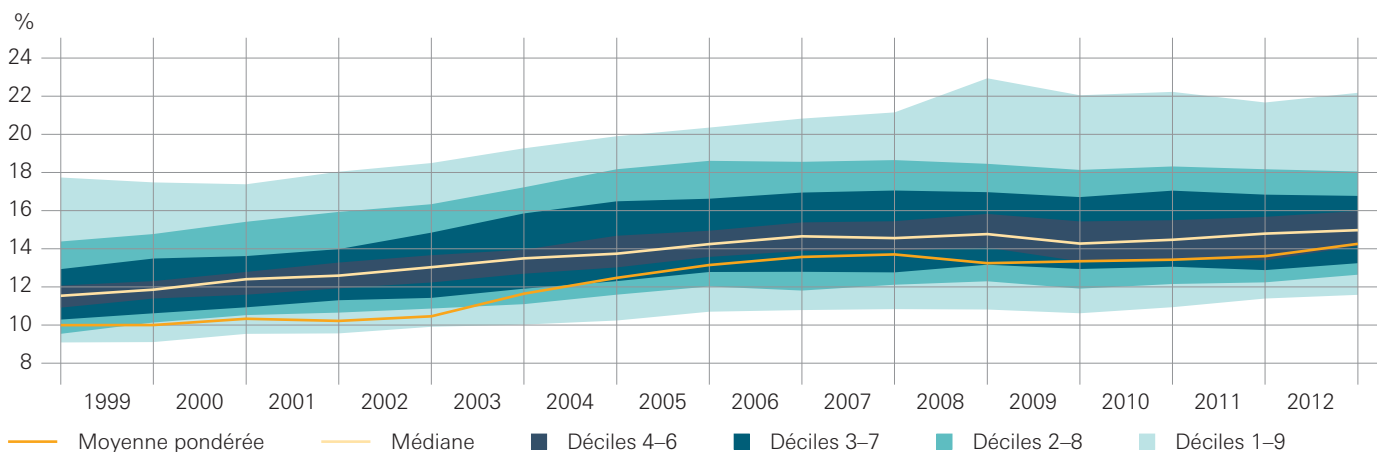
Le relèvement du *leverage ratio* est d'autant plus crucial que cette variable acquiert une importance de plus en plus grande pour mesurer la résilience des banques. C'est ainsi, par exemple, que l'exigence formulée par le Comité de Bâle en matière de publication du *leverage ratio* s'appliquera dès 2015¹⁸, et qu'à la demande des autorités, les grandes banques au Royaume-Uni publient déjà les chiffres correspondants.

¹⁸ Les dispositions de Bâle III exigent uniquement la publication d'un *leverage ratio* provisoire. Toutefois, le *leverage ratio* effectif est aisément calculable à l'aide d'autres informations soumises à publication.

RATIO FONDS PROPRES DE BASE (TIER 1)/ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES

Répartition des ratios des banques commerciales axées sur le marché intérieur

Graphique 15



Sources: BNS et FINMA.

Par ailleurs, la BNS recommande aux grandes banques d'augmenter la transparence en ce qui concerne leur exposition aux risques. Cette recommandation comporte trois éléments.

Premièrement, les grandes banques devraient présenter une évaluation quantitative de leur risque total. Le Credit Suisse le fait déjà depuis quelques années en publiant les résultats de son modèle de fonds propres économiques (*economic capital*). Ce type d'information peut aider à montrer dans quelle mesure une réduction des RWA s'accompagne d'une diminution correspondante du risque économique.

Deuxièmement, la BNS recommande aux grandes banques de calculer et de publier leurs RWA également selon l'approche standard. Elle estime que l'effort que cela implique serait justifié. Un tel calcul parallèle est du reste prévu comme option dans l'ordonnance révisée sur les fonds propres. Comme l'approche standard ne dépend pas des hypothèses retenues dans les modèles internes des banques, elle donne aux acteurs du marché un indicateur supplémentaire pour mieux évaluer tant le niveau que l'évolution des RWA calculés sur la base des modèles internes.

Troisièmement, la BNS recommande aux grandes banques d'augmenter la transparence en ce qui concerne la réduction des RWA. Pour ce faire, elles devraient présenter les variations en les répartissant selon leur cause. L'Enhanced Disclosure Task Force, groupe de travail mis sur pied à l'initiative de représentants de larges pans du secteur privé avec le soutien du Conseil de stabilité financière, émettait une telle recommandation dans son rapport final¹⁹. Il importe en particulier de savoir dans quelle mesure la réduction des RWA est attribuable à un ajustement des

modèles utilisés. UBS a publié de telles informations dans ses deux derniers rapports trimestriels.

Ces trois mesures contribueraient à rendre plus crédibles les chiffres relatifs aux RWA, tels qu'ils sont calculés à l'aide des modèles internes des banques, et renforceraient la confiance du marché dans ces calculs.

4.2 RÉSILIENCE DES BANQUES COMMERCIALES AXÉES SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR

La capitalisation moyenne des banques commerciales axées sur le marché intérieur reste à un niveau élevé par rapport aux exigences réglementaires en vigueur. Elle s'est même légèrement améliorée par rapport à l'année précédente, les fonds propres de ces banques ayant un peu plus augmenté que les RWA. Toutefois, ces derniers ne reflètent que partiellement l'accentuation des risques sur les marchés hypothécaire et immobilier en Suisse. Dans la situation actuelle, les ratios de fonds propres pondérés en fonction des risques pourraient ainsi surestimer la résilience de ces banques.

Dotation en fonds propres nettement supérieure aux exigences réglementaires

La dotation moyenne en fonds propres des banques axées sur le marché intérieur, en légère progression depuis l'année précédente, reste élevée par rapport aux exigences réglementaires en vigueur fin 2012 (Bâle II)²⁰. Les fonds propres pris en compte atteignaient 15,2% et les fonds propres de base (tier 1) 14,3% des RWA à la fin de 2012 (2011: respectivement 14,6% et 13,6%; voir graphique 15). Le *leverage ratio* moyen²¹, soit le ratio fonds propres pris en compte/somme du bilan ou fonds propres de base/

20 Sous Bâle II, le ratio fonds propres pris en compte/RWA devait être de 8% au minimum et le ratio fonds propres de base/RWA, de 4% au minimum. Sous Bâle III, le premier reste inchangé à 8% et le second passe, après une période transitoire jusqu'à fin 2014, à 6% au minimum.

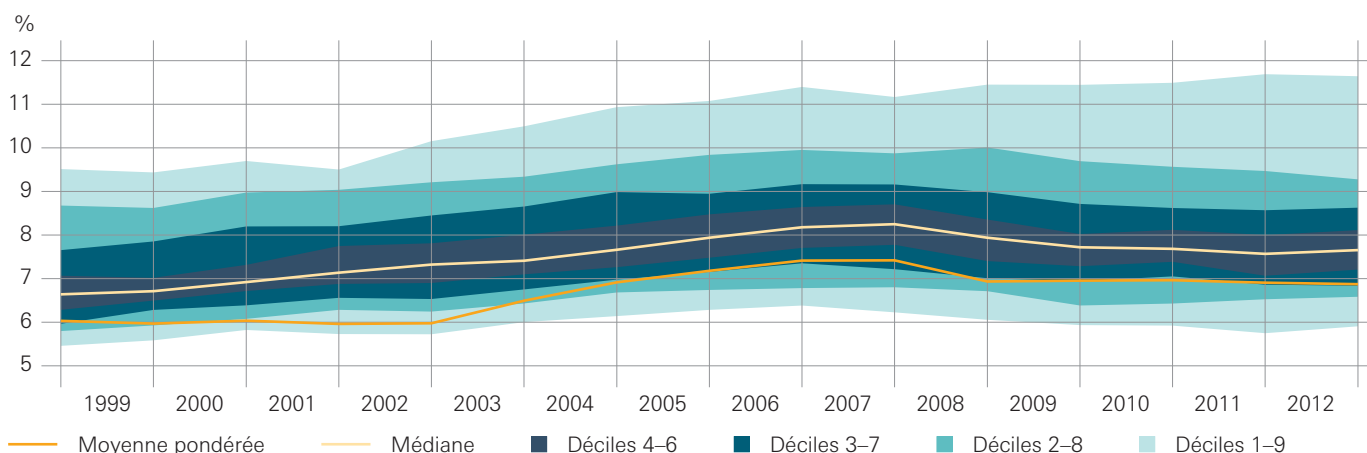
21 Fin 2012 (Bâle II), les banques axées sur le marché intérieur n'étaient soumises à aucune exigence réglementaire en matière de *leverage ratio*.

19 Enhanced Disclosure Task Force, «Enhancing the Risk Disclosures of Banks», 29 octobre 2012.

RATIO FONDS PROPRES DE BASE (TIER 1)/SOMME DU BILAN

Répartition des ratios des banques commerciales axées sur le marché intérieur

Graphique 16



Sources: BNS et FINMA.

somme du bilan²², est resté quant à lui pratiquement inchangé, s'inscrivant respectivement à 7,3% et à 6,9% (voir graphique 16). L'évolution divergente des ratios de fonds propres selon qu'ils sont pondérés en fonction des risques ou non s'explique, entre autres, par le fait que de nombreuses banques ont fortement augmenté le volume de leurs positions en espèces par rapport à l'année précédente. Comme ces positions ont une pondération-risque égale à zéro, leur progression n'a en effet aucune influence sur les RWA, alors qu'elle se répercute entièrement sur les actifs.

Nouvelles exigences réglementaires à la portée de la plupart des banques

Les banques commerciales axées sur le marché intérieur sont désormais soumises à de nouvelles exigences de fonds propres. Celles de Bâle III ont ainsi été introduites au début de 2013, avec une mise en vigueur progressive jusqu'à fin 2018²³. Celles de la FINMA, qui vont au-delà de celles de Bâle III, ont déjà pris effet en juillet 2011, avec une période de transition jusqu'à fin 2016; elles portent sur des volants additionnels de fonds propres définis en fonction des catégories de surveillance²⁴. Enfin, le volant anticyclique de fonds propres a été activé en Suisse en février 2013 au vu des risques observés sur les marchés hypothécaire et immobilier²⁵; il devra être détenu à compter de fin septembre 2013 en plus de toutes les autres exigences de fonds propres. Son niveau est fixé à 1% du volume des prêts hypothécaires finançant les objets d'habitation situés en Suisse, pondérés en fonction des risques. Alors que les exigences de Bâle III et de la FINMA sont permanentes, le volant anticyclique est temporaire.

La BNS estime que, dans le scénario de base, les futures exigences de fonds propres devraient pouvoir être satisfaites sans trop de difficultés par la plupart des banques commerciales axées sur le marché intérieur. En effet, la plupart des établissements satisfont déjà aux exigences de fonds propres additionnels fixées par la FINMA et aux exigences accrues en matière de fonds propres découlant de l'activation du volant anticyclique. De plus, les derniers mois ont montré que l'émission d'emprunts sur le marché ne posait pas de problème majeur aux banques qui avaient besoin de capitaux pour des raisons réglementaires ou stratégiques.

22 Cette définition diffère de celle de Bâle III, qui prend pour dénominateur l'exposition totale; cette dernière comprend aussi par exemple des positions hors bilan.

23 Premièrement, le passage au dispositif réglementaire de Bâle III mène à un renforcement des exigences concernant la qualité des fonds propres. Deuxièmement, l'introduction de volants de fonds propres se traduit par un renforcement des exigences concernant la quantité des fonds propres.

Enfin, il faut s'attendre à ce que l'impact sur les RWA varie selon le modèle d'affaire de la banque. Cette incertitude rend difficile l'évaluation des conséquences du dispositif réglementaire de Bâle III sur la dotation en fonds propres des banques axées sur le marché intérieur.

24 Voir Circulaire 2011/2 de la FINMA.

25 En juin 2012, une révision des normes d'autorégulation relatives aux prêts hypothécaires et un renforcement des exigences de fonds propres pour les prêts hypothécaires présentant une quotité de financement élevée ont été annoncés en vue de freiner la croissance des prêts hypothécaires et des prix immobiliers. Ces mesures sont entrées en vigueur progressivement jusqu'au début de 2013.

Résilience plus faible que ne le suggèrent les ratios de fonds propres réglementaires

Du point de vue économique, la résilience des banques commerciales axées sur le marché intérieur pourrait être plus faible que ne le suggèrent les ratios de fonds propres réglementaires.

D'une part en effet, les ratios de fonds propres pondérés en fonction des risques ne reflètent que partiellement la formation de déséquilibres sur les marchés hypothécaire et immobilier en Suisse. Par son impact sur les quotités de financement, une hausse des prix immobiliers peut même conduire à une baisse des exigences en matière de fonds propres pondérés en fonction des risques. Ce problème s'est aggravé depuis l'année précédente en raison des déséquilibres croissants.

D'autre part, les exigences de fonds propres n'intègrent généralement pas le risque de taux d'intérêt, toujours historiquement élevé²⁶, que de nombreuses banques commerciales axées sur le marché intérieur continuent de supporter dans leur portefeuille de banque. Par ailleurs, les exigences de fonds propres ne tiennent pas compte du faible degré de diversification de la plupart de ces banques, lié en particulier au fait qu'elles sont fortement axées sur le marché hypothécaire.

Nécessité d'une résilience élevée et d'une politique prudente en matière d'octroi de crédits

D'après les estimations de la BNS, les pertes qui résulteraient du scénario négatif absorberaient une grande partie des excédents de fonds propres des banques. Etant donné le volume actuellement considérable de ces derniers, la part de marché totale des établissements qui tomberaient en-dessous du minimum réglementaire serait relativement faible. Un tel scénario entraînerait toutefois un affaiblissement général du secteur bancaire. L'expérience a montré que ce cas de figure peut constituer un défi pour la stabilité financière et réduire l'activité des banques dans le domaine du crédit. Or une forte diminution de l'offre de crédits aurait des répercussions marquées sur l'économie.

Parallèlement au scénario négatif, le danger subsiste à moyen terme que les déséquilibres s'accroissent, malgré les mesures prises en vue de diminuer les risques sur les marchés hypothécaire et immobilier en Suisse (voir chapitre 3). Si tel était le cas, un nouveau renforcement des exigences de fonds propres applicables à l'ensemble du système pourrait s'avérer nécessaire²⁷. Une augmentation des déséquilibres accroîtrait non seulement la probabilité d'une correction des prix, mais aussi ses conséquences.

26 Voir le chapitre 3 pour une description détaillée du risque de taux d'intérêt.

27 Une évaluation de Standard & Poor's (S&P) parvient à une conclusion semblable. Par exemple, la forte exposition de nombreuses banques suisses sur les marchés hypothécaire et immobilier a amené S&P à attribuer une perspective négative à la notation de neuf banques en juillet 2012. L'agence a confirmé cette appréciation en février 2013 en indiquant que des notations pourraient être revues à la baisse si la dynamique actuelle ne ralentissait pas sur le marché immobilier (voir «Switzerland's Capital Buffer for Banks Alleviates Risks from Rising House Prices», février 2013).

Selon les estimations de la BNS, si les prix immobiliers subissaient une baisse semblable à celle des années 1990, qui serait par exemple déclenchée par une forte hausse des taux d'intérêt, les pertes subies par les banques commerciales axées sur le marché intérieur seraient plus importantes que dans le scénario négatif. Elles ne se limiteraient du reste pas aux portefeuilles hypothécaires. En effet, les corrections de prix sur le marché immobilier ont un impact sur l'ensemble de l'économie réelle, en particulier lorsqu'elles s'accompagnent d'une hausse rapide des taux d'intérêt et du nombre de défauts d'emprunteurs. En outre, une hausse des taux d'intérêt pourrait entraîner pour certaines banques d'importantes chutes de leurs bénéfices, du fait de leur forte exposition au risque direct de taux d'intérêt.

Face à ces risques, les banques devraient s'assurer qu'elles présentent une dotation en fonds propres assez élevée pour continuer à assumer leurs fonctions importantes pour l'économie, même en cas de correction des prix immobiliers déclenchée par exemple par une forte hausse des taux d'intérêt. Cette recommandation est d'autant plus importante que les marges d'intérêt historiquement faibles restreignent la capacité des banques d'absorber des pertes pouvant découler des risques de crédit et de taux d'intérêt.

En outre, les banques axées sur le marché intérieur devraient faire preuve d'une plus grande prudence dans l'octroi de prêts hypothécaires destinés à l'immobilier résidentiel. Une telle retenue importe, d'une part, pour les banques elles-mêmes, car elle leur permet de réduire leur potentiel de pertes face aux risques présents sur le marché. D'autre part, elle contribuerait, avec les autres mesures déjà prises, à prévenir une aggravation de ces risques. Lorsqu'elles fixent et appliquent leurs critères pour l'octroi de crédits en matière de quotité de financement, les banques devraient donc, à titre préventif, garder à l'esprit qu'il existe déjà des signes indiquant que les prix immobiliers se situent à un niveau excessivement élevé. De plus, dans leur évaluation de la capacité financière des emprunteurs, elles devraient avoir conscience du fait que les taux hypothécaires peuvent augmenter rapidement.

Dans le passé, les taux hypothécaires sont restés pendant des périodes assez longues au-dessus de leur moyenne de long terme qui s'inscrit à près de 5%. C'est ainsi, par exemple, qu'ils ont atteint plus de 6% au troisième trimestre 1989 et se sont maintenus à ce niveau pendant plusieurs années.

Examen régulier de la nécessité de nouvelles mesures réglementaires

Si les risques devaient continuer de croître sur les marchés hypothécaire et immobilier en Suisse, il pourrait s'avérer nécessaire de prendre de nouvelles mesures réglementaires pour garantir la stabilité financière.

La BNS examine régulièrement, quant à elle, l'opportunité d'une adaptation du volant anticyclique de fonds propres pour faire face aux risques cycliques résultant depuis quelque temps des déséquilibres sur les marchés hypothécaire et immobilier. Cet instrument renforce la résilience de tout le secteur bancaire vis-à-vis des conséquences d'une croissance excessive des crédits. De plus, il contribue à prévenir une aggravation de ces déséquilibres en rendant l'octroi de prêts hypothécaires résidentiels moins attrayant que celui d'autres types de crédits.

Toutefois, le volant anticyclique de fonds propres n'a pas été conçu pour prévenir d'autres risques, que les exigences réglementaires ne couvrent pas ou couvrent seulement en partie. En particulier, il ne vise pas à renforcer la résilience du secteur bancaire vis-à-vis du risque direct de taux d'intérêt. C'est pourquoi il est très important que les banques évaluent et gèrent ces risques en se fondant sur des hypothèses prudentes, notamment en ce qui concerne la possibilité d'un transfert rapide des engagements à vue et des dépôts d'épargne vers des engagements à plus long terme ou d'autres formes de placements (voir chapitre 3)²⁸.

²⁸ En cas de besoin, l'art. 45 de l'ordonnance sur les fonds propres prévoit la possibilité d'exigences supplémentaires de fonds propres pour certains établissements afin de garantir la couverture des risques encourus.

Editeur

Banque nationale suisse
Stabilité financière
Case postale
CH-8022 Zurich
Téléphone: +41 44 631 31 11

Langues

Le Rapport sur la stabilité financière est publié en langues anglaise, française et allemande.
Le présent document est une traduction.
La version anglaise fait foi.

Informations complémentaires

snb@snb.ch

Abonnements, exemplaires isolés et changements d'adresse

Banque nationale suisse, Bibliothèque
Case postale, CH-8022 Zurich
Téléphone: +41 44 631 32 84
Fax: +41 44 631 81 14
E-mail: library@snb.ch

Internet

Les publications de la Banque nationale suisse sont disponibles sur le site www.snb.ch, *Publications*.

Conception

Interbrand AG, Zurich

Composition et impression

Neidhart + Schön AG, Zurich

Date de publication

Août 2013

ISSN 1662-727X (version imprimée)
ISSN 1662-7288 (version électronique)

Internet

www.snb.ch



Informations et sources

Les statistiques bancaires utilisées dans le présent rapport se fondent sur les données officielles fournies et/ou sur les informations publiées par les différentes banques. Les analyses portent sur les catégories des grandes banques et des banques commerciales axées sur le marché intérieur. Ces dernières comprennent les établissements dont les crédits accordés en Suisse représentent plus de 50% du total des actifs. Les données relatives aux grandes banques sont analysées sur une base consolidée. Le présent document repose sur les informations disponibles le 31 mai 2013.

Droit d'auteur/copyright ©

La Banque nationale suisse (BNS) respecte tous les droits de tiers, notamment ceux qui concernent des œuvres susceptibles de bénéficier de la protection du droit d'auteur (informations ou données, libellés et présentations, dans la mesure où ils ont un caractère individuel).

L'utilisation, relevant du droit d'auteur (reproduction, utilisation par Internet, etc.), de publications de la BNS munies d'un copyright (© Banque nationale suisse/BNS, Zurich/année, etc.) nécessite l'indication de la source, si elle est faite à des fins non commerciales. Si elle est faite à des fins commerciales, elle exige l'autorisation expresse de la BNS.

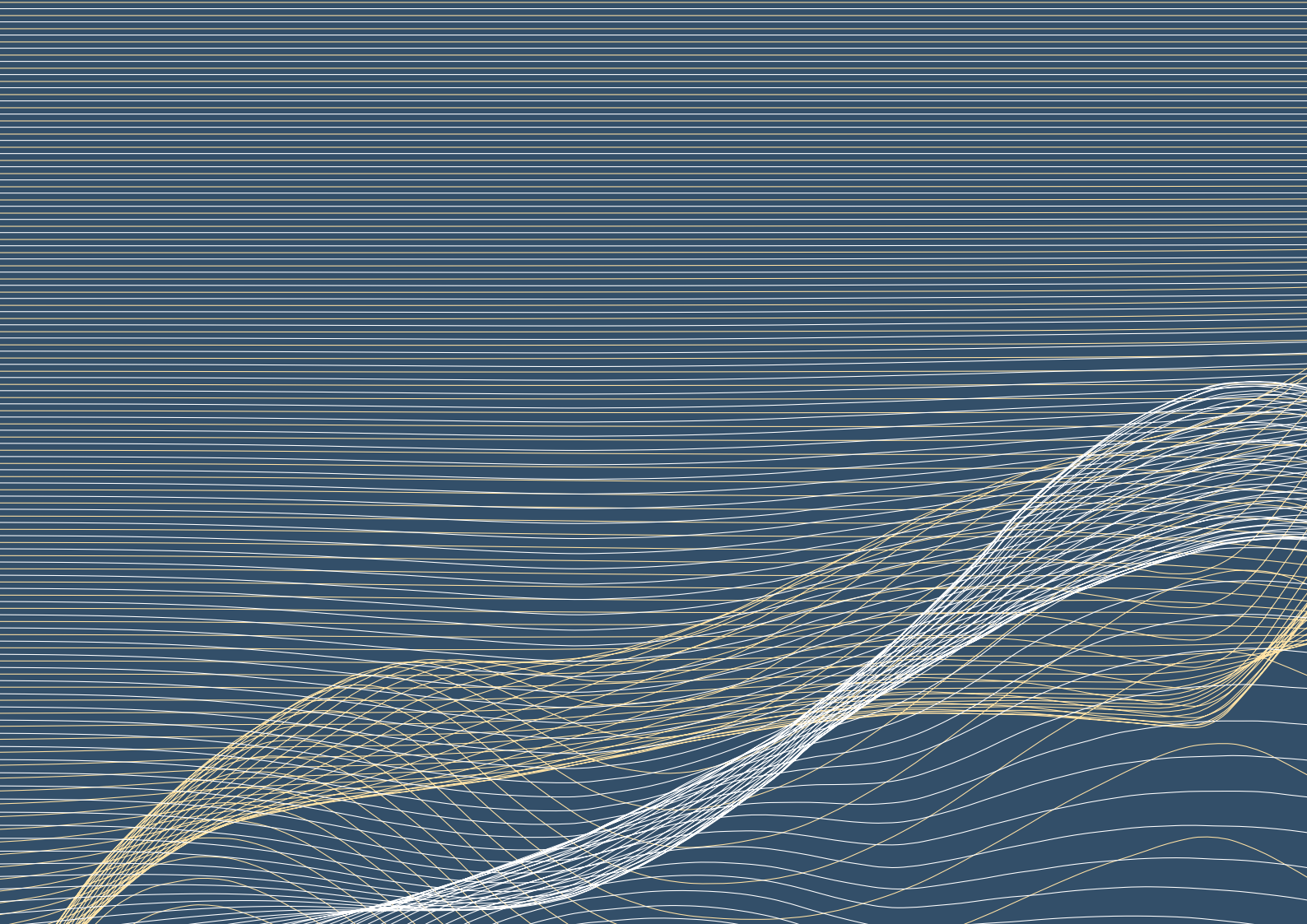
Les informations et données d'ordre général publiées par la BNS sans copyright peuvent aussi être utilisées sans indication de la source.

Dans la mesure où les informations et les données proviennent manifestement de sources tierces, il appartient à l'utilisateur de ces informations et de ces données de respecter d'éventuels droits d'auteur et de se procurer lui-même, auprès des sources tierces, les autorisations en vue de leur utilisation.

Limitation de la responsabilité

Les informations que la BNS met à disposition ne sauraient engager sa responsabilité. La BNS ne répond en aucun cas de pertes ni de dommages pouvant survenir à la suite de l'utilisation des informations qu'elle met à disposition. La clause de non-responsabilité porte en particulier sur l'actualité, l'exactitude, la validité et la disponibilité des informations.

© Banque nationale suisse, Zurich/Berne 2013



SCHWEIZERISCHE NATIONALBANK
BANQUE NATIONALE SUISSE
BANCA NAZIONALE SVIZZERA
BANCA NAZIUNALA SVIZRA
SWISS NATIONAL BANK

